

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets

+ UNIVALOM 2013

La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur

Provence au titre de Mouans-Sartoux

+ sommaire

+ 1	SYNTHÈSE	p. 2 - 9
-----	-----------------	----------

+ 2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	
	Préambule - Bref historique	p. 12
	En 2013	p. 13
	Organisation et compétences d'UNIVALOM	p. 14
	UNIVALOM : les élus et le personnel	p. 14
	Les compétences : transport et traitement des DMA	p. 15
	Population desservie	p. 16
	Le territoire d'UNIVALOM	p. 17

+ 3	BILAN ET ACTIONS D'UNIVALOM EN 2013	
	Bilan des actions d'UNIVALOM en 2013	p. 20-23
	Les actions de communication	p. 24-25

+ 4	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
	Localisation des unités de traitement	p. 28
	Les éco-organismes REP en contrat avec UNIVALOM	p. 28
	Les différents modes de valorisation et de traitement	p. 29
	Les ordures ménagères résiduelles	p. 29 - 30
	Les recyclables	p. 31
	Bilan ordures ménagères et assimilées (OMA)	p. 32
	Les déchèteries	p. 33 - 38
	La régie de transport	p. 38

+	5 LA PRÉVENTION DES DECHETS	
	Le programme de prévention des déchets	p. 42
	Le compostage collectif	p. 43
	Principe et fonctionnement	p. 43
	Les sites de compostage collectif	p. 44 -45

	6 LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2014	p. 46 - 49
--	---	------------

+	7 TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL	p. 50 - 57
----------	--	------------

	8 ANNEXES	
	ANNEXE 1 : Bilan des flux de déchets 2013	p. 60
	ANNEXE 2 : le devenir des déchets 2012	p. 61
	ANNEXE 3 : Bilan financier et flux de déchets	p. 62
	ANNEXE 4 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	p. 62
	ANNEXE 5 : La population d'UNIVALOM	p. 63
	ANNEXE 6 : Tarif d'UNIVALOM 2013	p. 64
	ANNEXE 7 : Données OMR	p. 65
	ANNEXE 8 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	p. 66
	ANNEXE 9 : Données Recyclables	p. 67
	ANNEXE 10 : Données VERRE	p. 68
	ANNEXE 11 : Données EMR & JMR	p. 68
	ANNEXE 12 : Eco-Emballages	p. 69 - 71
	ANNEXE 13 : Recettes issues des soutiens et ventes des produits	p. 72
+	ANNEXE 14 : Données OMA de 2009 à 2013	p. 73
	ANNEXE 15 : Données déchets hors OMA	p. 73
	ANNEXE 16 : Evolution des tonnages hors OMA	p. 74
	ANNEXE 17 : Données déchets verts	p. 74
	ANNEXE 18 : Données gravats	p. 75
	ANNEXE 19 : Données encombrants	p. 76
	ANNEXE 20 : Données bois	p. 77
	ANNEXE 21 : Données ferrailles	p. 77
	ANNEXE 22 : Données DEEE	p. 78
	ANNEXE 23 : Données cartons	p. 78
	ANNEXE 24 : Données DDM	p. 79 - 80
	ANNEXE 25 : Evacuation en régie	p. 81
	ANNEXE 26 : Bilan financier des flux des déchets en 2013	p. 82



La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Ciapières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur

Provence au titre de Mouans-Sartoux



1

Synthèse

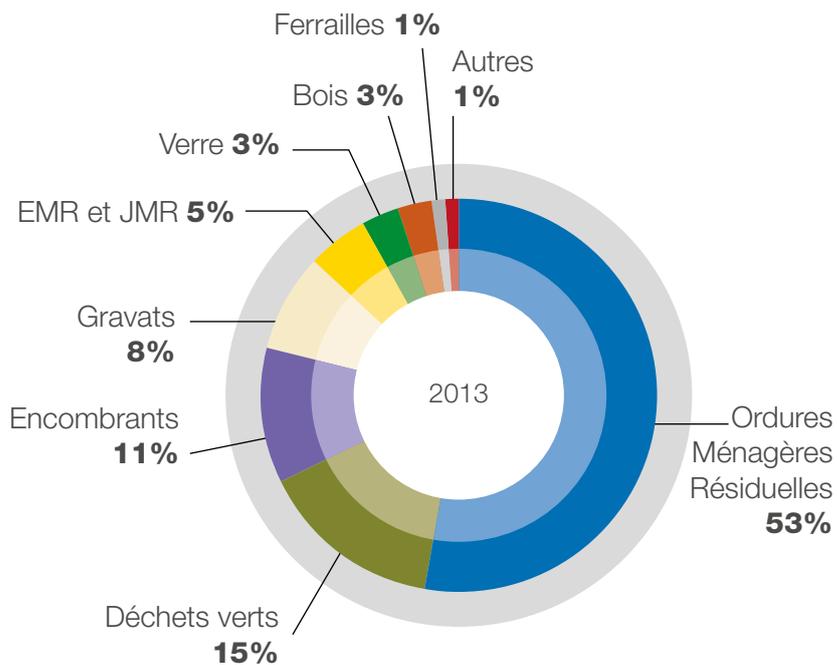
Ce chapitre présente une synthèse quantitative, qualitative et financière de l'activité d'UNIVALOM pour l'exercice 2013.

En 2013, le gisement global de déchets sur l'aire d'UNIVALOM a augmenté de 1,2 % par rapport à 2012 mais toujours en dessous des tonnages de 2010 et 2011.

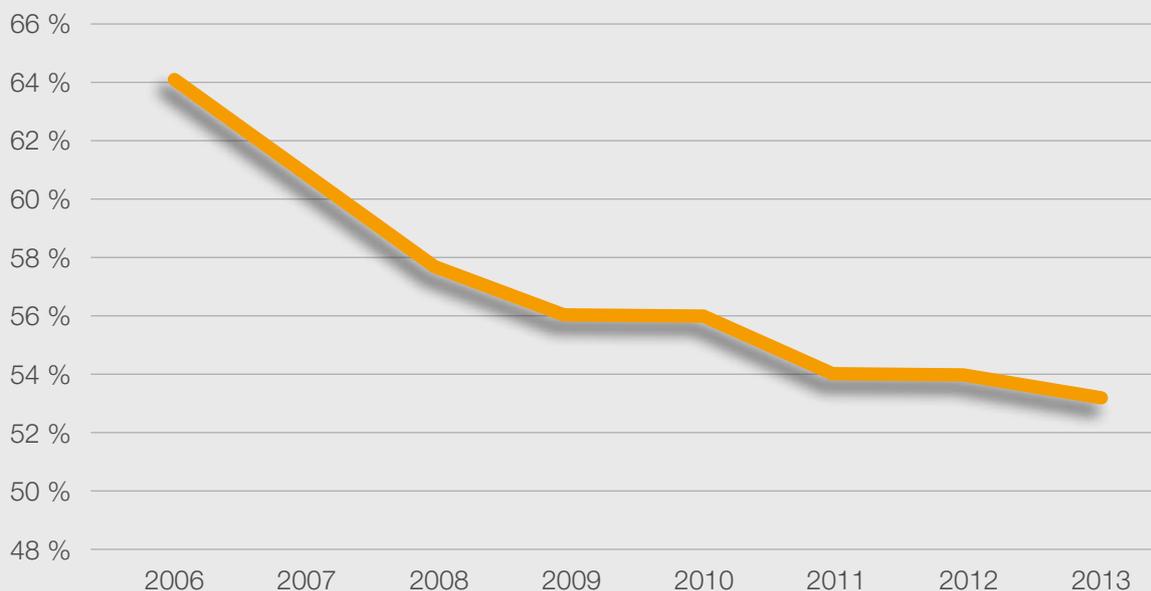
Le tonnage total traité par UNIVALOM s'élève à 230 427 tonnes avec une proportion d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) qui représente maintenant 53% du gisement contre 64 % en 2006 et 61 % en 2007. On observe donc un changement de répartition des flux comme le montre le tableau de synthèse des flux de déchets de l'Annexe 1.

→ Les 2 graphes ci-après présentent les différents flux des 230 427 tonnes traitées par UNIVALOM en 2013 ainsi que l'évolution des tonnages d'OMR traités depuis 2006.

Les différents flux de déchets traités en 2013



En 2013, 100 % du gisement OMR d'UNIVALOM ont été incinérés dans l'UVE d'UNIVALOM (les quelques tonnages détournés l'été et pendant les opérations de maintenance de l'usine ont été intégralement compensés par le prestataire pendant les autres périodes).

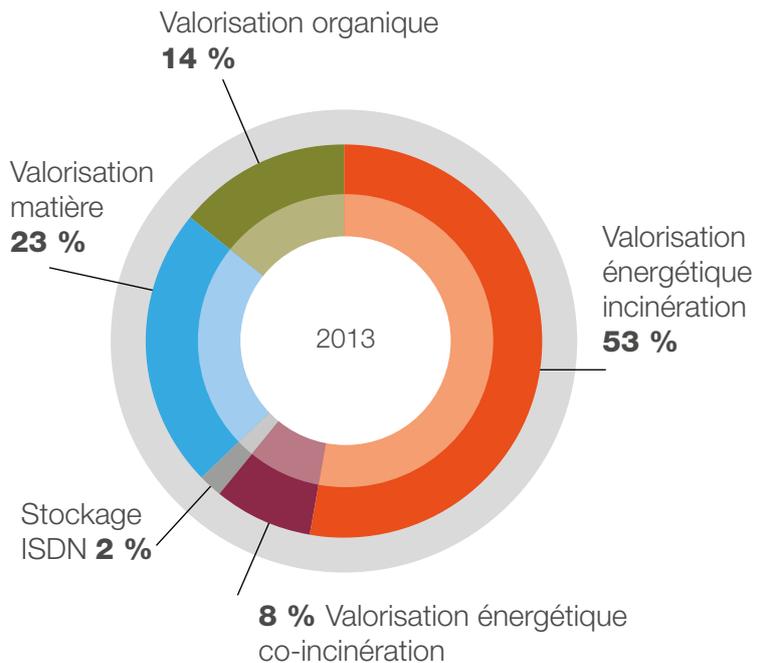


Depuis 2010, la répartition des modes de traitement sur **l'ensemble du gisement de déchets** du syndicat montre la part importante de la valorisation énergétique qui se stabilise en 2013 à 61%.

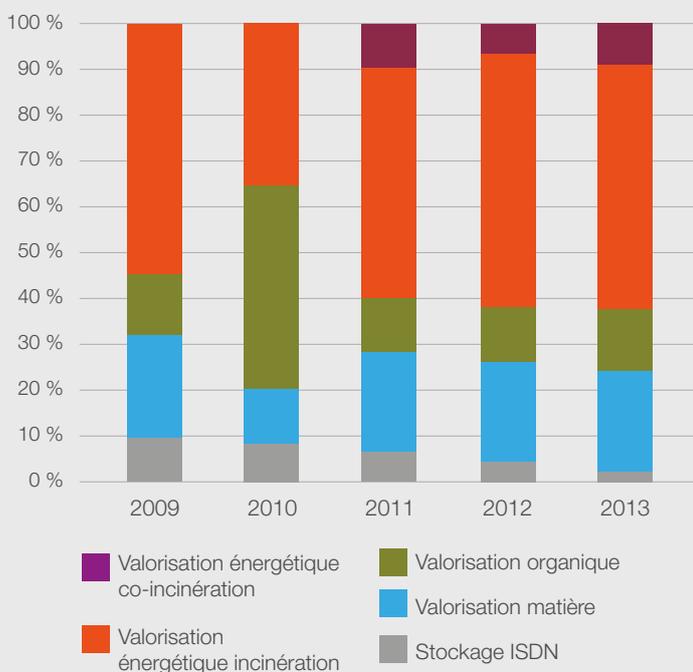
La mise en place de la filière CSR, depuis 2011, à partir des encombrants collectés sur les déchèteries, a permis de détourner de l'enfouissement plus de 8% du total des déchets qui sont co-incinérés. En parallèle, la part d'enfouissement diminue encore cette année en passant de 4% à 2%. La valorisation matière et organique représentant quant à elle 37% du devenir des déchets d'UNIVALOM.

→ Le graphique ci-contre montre que plus de 98% des déchets traités en 2013 sont valorisés (cf. Annexe 2).

Le devenir des déchets traités en 2013



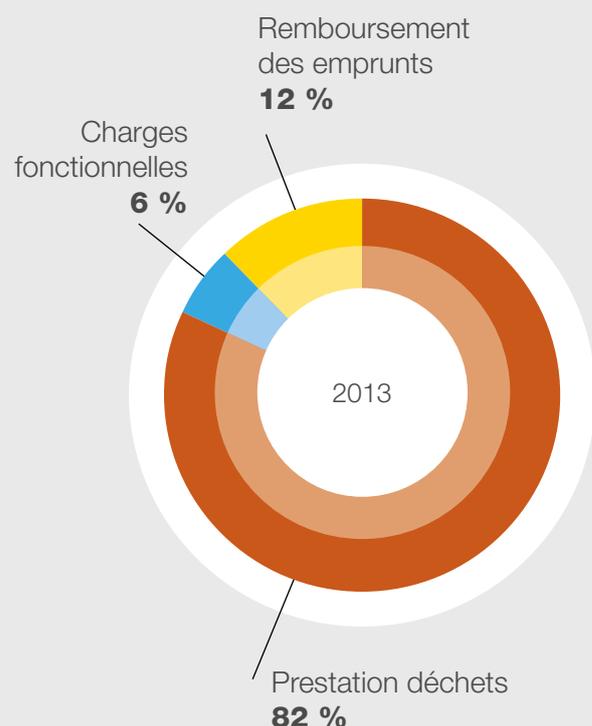
Evolution du devenir des déchets traités



L'histogramme ci-dessus montre que la part de valorisation organique continue d'augmenter en 2013 (32 455 t) alors que le stockage en Installation de Stockage de Déchets (ISD) diminue.

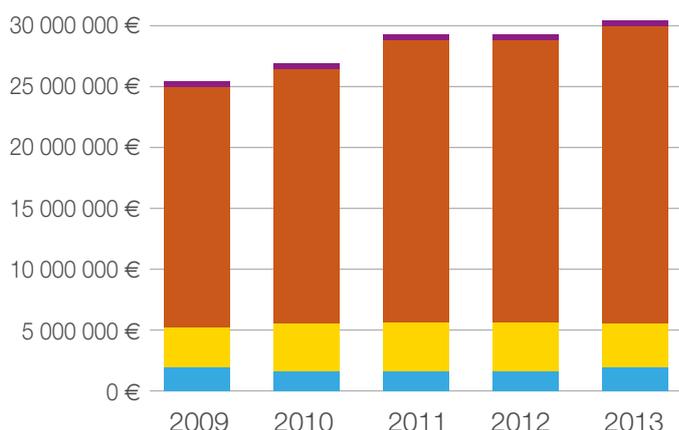
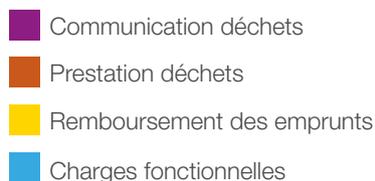
Sur le plan financier, le montant total des dépenses de fonctionnement pour UNIVALOM s'est élevé à 25 838 414 € HT, en légère augmentation de 4 % par rapport à 2012 (cf. Annexe 3) en raison notamment de la hausse des prestations déchets (7%). Nous observons en 2013 que le niveau des parts des charges fonctionnelles retrouve le niveau de 2009.

Répartition des coûts en 2013



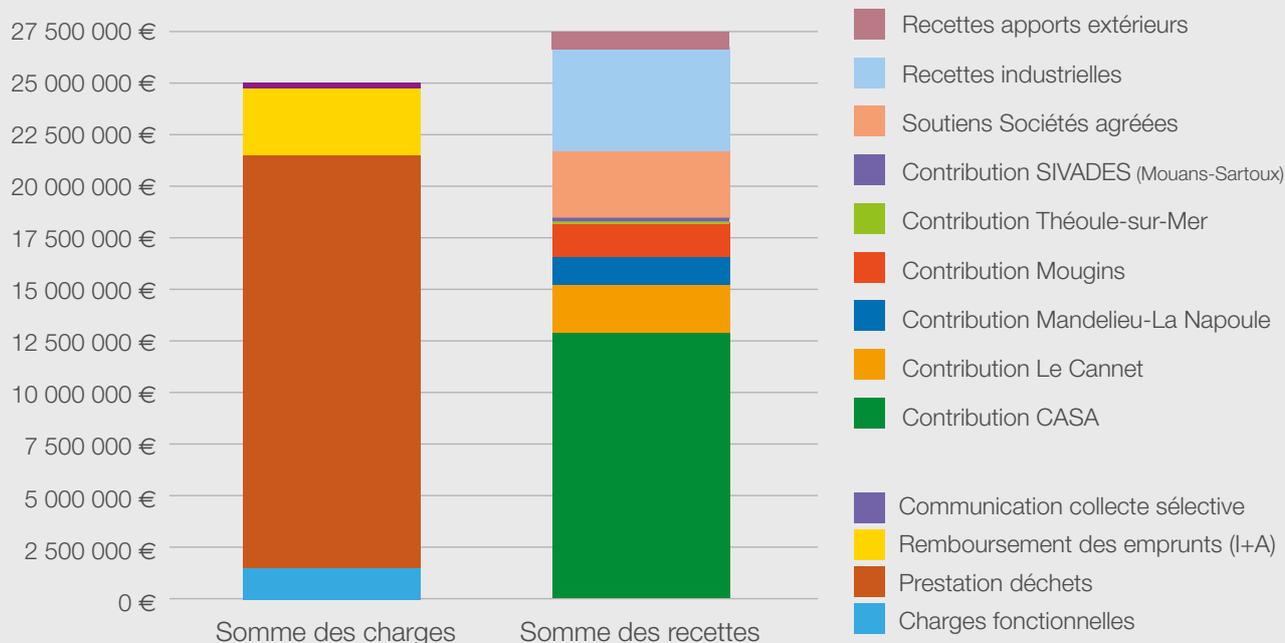
Evolution des coûts de 2009 à 2013

La répartition des coûts 2013 est similaire à celle des années précédentes, comme le montre le graphe suivant :

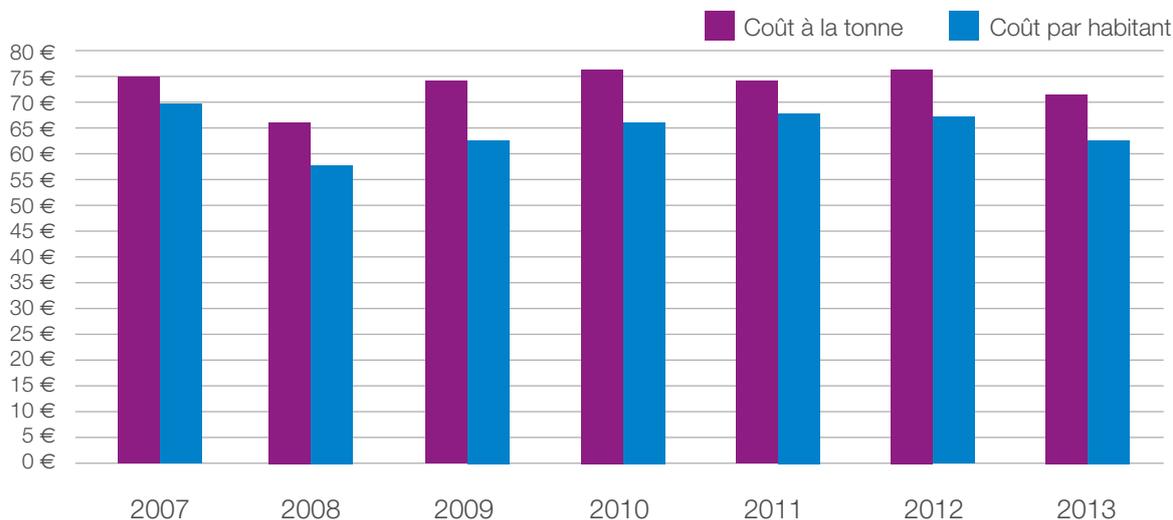


Le bilan des coûts 2013 est en *Annexe 3*. Le graphe ci-dessous représente la répartition des coûts.

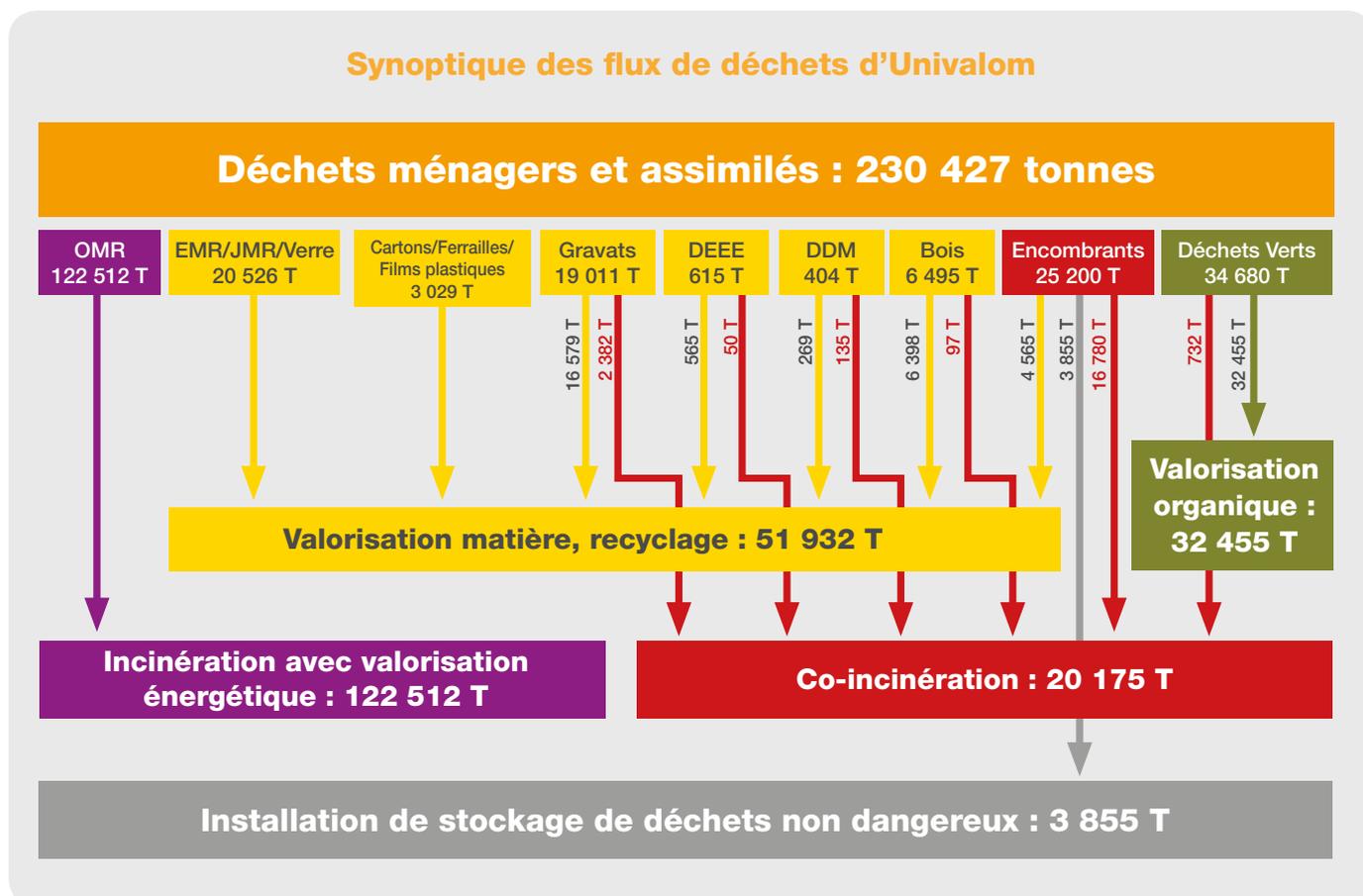
Coût et financement du service en 2013



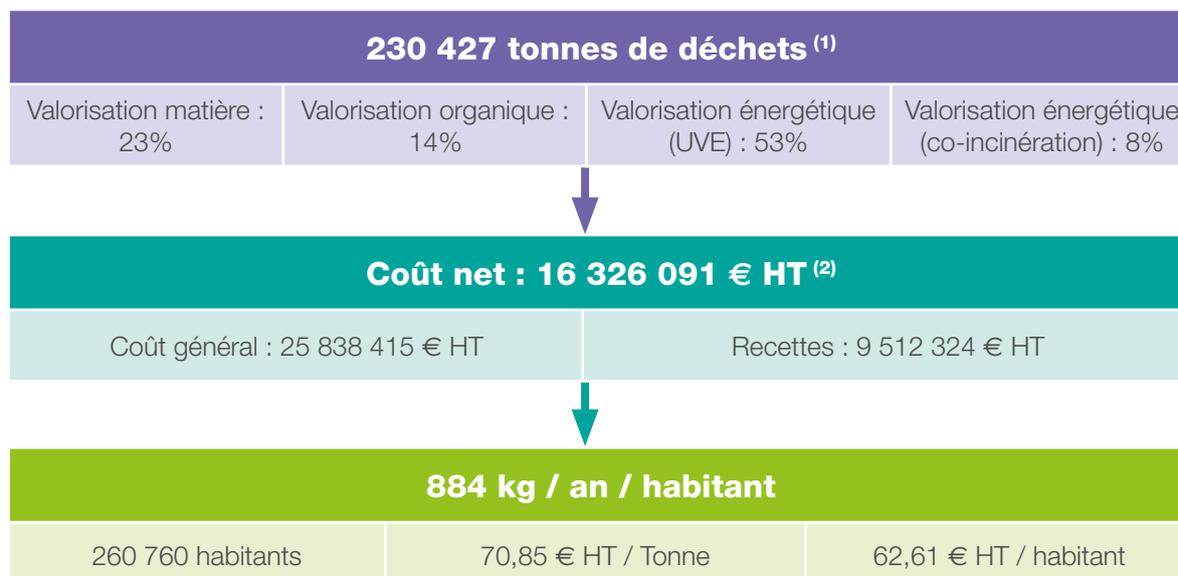
Le graphe ci-dessous, présente l'évolution du coût du service par tonne et par habitant de 2007 à 2013



Synoptique des flux de déchets d'Univalom



Le tableau ci-dessous représente une synthèse des principaux indicateurs d'UNIVALOM en 2013 (les données ne tiennent pas compte du tonnage et des coûts liés au traitement des OMR de Mouans-Sartoux, ni des apports extérieurs) : cf. Annexe 4.



Il est à noter que ce rapport tient compte, comme pour les rapports 2011 et 2012, de la population municipale (260 760 habitants) contrairement aux années précédentes où le rapport était basé sur la population totale (cf. Annexe 5).

(1) : Tous déchets confondus

(2) : Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets et le remboursement des emprunts. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des collectivités membres n'est prise en compte dans les recettes).



La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Ciapières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

+

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur
Provence au titre de Mouans-Sartoux

2

Présentation générale de l'établissement

Préambule

Bref historique

Créé en 1965, le S.I.D.O.M., Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères, regroupait les communes d'Antibes, Biot, Cannes, Le Cannet, Mougins, Vallauris. Par la suite, les communes de Mouans-Sartoux, Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer adhéreront au syndicat tandis que Cannes en sortira. Les compétences initiales du S.I.D.O.M. étaient la création, l'exploitation d'un dépôt de déchets urbains et l'étude pour l'implantation et la création d'une usine d'incinération ou de traitement des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par arrêté du 8 janvier 2004, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a constitué le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés entre les villes du **Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer** et la **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis** (composée alors de 16 communes).

Cet arrêté précise les compétences qui échoient à UNIVALOM :

- traitement de l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) issus de ses collectivités ;
- transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement ;
- de plus, il exerce ses compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :
 - centres de tri ;
 - quais de transfert ;
 - transport depuis les quais jusqu'aux installations de traitement ;
 - équipements de traitement et valorisation des DMA.

UNIVALOM incinère également des déchets du SIVADES au titre d'un droit qui lui vient de

MOUANS-SARTOUX comme propriétaire indivis de l'UVE, et par solidarité départementale (délibération en date du 4 juin 2009).

En 2009, par arrêté préfectoral en date du 17 décembre, le syndicat a changé de nom pour devenir UNIVALOM, Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers dont le siège social est l'Unité de Valorisation Énergétique, route de Grasse à Antibes.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2011, le périmètre de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) s'est étendu à 8 nouvelles communes :

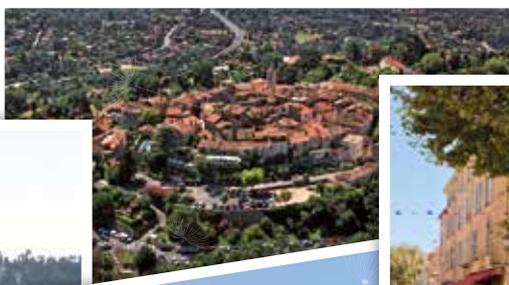
- Bézaudun-les-Alpes,
- Bouyon,
- Cipières,
- Conségudes,
- Coursegoules,
- Gréolières,
- Les Ferres,
- Roquestéron-Grasse.

La CASA regroupe maintenant 24 communes.

L'arrêté préfectoral du **16 mai 2012** n'a pas modifié les compétences syndicales, mais permet maintenant :

- d'effectuer, à titre accessoire, des prestations relevant de ses compétences pour des collectivités non adhérentes ou des entreprises privées,
- d'adhérer à toute structure de coopération intercommunale ayant un objet en rapport avec ses compétences.

Le 12 octobre 2012, par arrêté préfectoral, UNIVALOM est devenu membre du Syndicat mixte d'élimination des déchets du Moyen Pays, le SMED.



En 2013

L'arrêté préfectoral du 10 décembre 2013 a entériné les nouveaux statuts d'UNIVALOM qui prévoient :

- l'adhésion à UNIVALOM de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) limitée au territoire de la Commune de Mouans-Sartoux au titre de l'article L.5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la transformation d'UNIVALOM en Syndicat Mixte ouvert à la carte avec l'ajout en option de la compétence déchèterie (études, réalisation et gestion) sur demande des membres,
- la modification du nombre de représentants siégeant au sein du Comité Syndical : augmentation de 23 à 42 représentants due au renforcement de la représentativité de la Commission Syndicale qui passe de 1 représentant à 22 au sein du Comité Syndical. Un critère supplémentaire a été ajouté concernant la représentation des membres au sein du Comité Syndical ; il s'agit des « Droits à incinérer sur Ordures Ménagères Résiduelles - Commission Syndicale » afin de garantir les droits des Communes fondatrices ou EPCI encore membres du Syndicat au 31 décembre 2001.

Le présent document constitue le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers.

Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la collectivité en deux étapes :

- **une présentation générale** du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- **un bilan global de l'activité « déchets »** rappelant les flux, complété par **un descriptif de chaque service** sur le double plan technique et économique.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

Organisation et compétences d'UNIVALOM

UNIVALOM - les élus et le personnel

LE CONSEIL SYNDICAL

2013 (arrêté préfectoral du 10 décembre 2013)

Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence	2 délégués
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	10 délégués
Le Cannet	2 délégués
Mandelieu-La Napoule	2 délégués
Mougins	2 délégués
Théoule-sur-Mer	2 délégués
Commission Syndicale	22 délégués
TOTAL	42 délégués

LE BUREAU 2013

Présidente	M ^{me} BALDEN
Vice-président	M. BERTHELOT
Vice-président	M. BERSANI
Vice-président	M. DULBECCO
Vice-président	M. GUMIEL
Vice-président	M. MELE
Vice-président	M. RUSSO

A chaque exercice, le Conseil Syndical vote les tarifs appliqués aux Collectivités (cf. Annexe 6).

LE PERSONNEL

Type d'emploi	Filière	Nombre
Agent de la fonction publique	Administrative	6
Agent de la fonction publique	Technique	6
Agent non titulaire	Technique	2
Chargé de mission	Administrative	3
Chargé de mission	Technique	3

Les compétences - Transport et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés

Statutairement, UNIVALOM n'a pas la compétence collecte.

Chaque Collectivité a son propre mode d'organisation de collecte. Celui-ci est fortement lié au contexte local d'où la présence d'un grand nombre de schémas de collecte sur le seul territoire d'UNIVALOM.

L'exploitation des déchèteries peut être assurée par les Collectivités membres, le Syndicat exerçant ses compétences « en bas de quai ». UNIVALOM, dans le cadre d'une option « à la carte », peut effectuer l'étude, la réalisation et la gestion des déchèteries pour un membre qui en ferait la demande et ceci depuis l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2013.

Le transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement est effectué par le Syndicat, par catégorie de déchets :

- via la régie de transport,
- grâce à des marchés publics de prestations de services.

La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et des Journaux Magazines et Revues (JMR) qui rappelons-le est de la compétence des collectivités membres d'UNIVALOM, est effective sur l'ensemble du territoire.

Les modes de collecte de ces gisements diffèrent d'une Collectivité à l'autre, d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre. En 2011, un passage à la collecte des emballages ménagers et des journaux magazines **en mélange** s'est effectué sur l'ensemble des communes de la CASA et sur Mandelieu-La Napoule. Début 2012, la commune de Théoule-sur-Mer a également modifié ses consignes de collecte pour fusionner les 2 flux journaux et emballages.

En 2013, Le Cannet et Mougins poursuivent la collecte séparée des JMR.

Il existe toutefois une constante : la collecte du verre des ménages en Point d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire. Les communes de Mandelieu-La Napoule et Mougins ont également des collectes verre en porte-à-porte.

Au cours des 2 dernières années, 3 nouvelles déchèteries ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire, portant ainsi à 9 le dispositif à savoir :

- Antibes,
- Cipières,
- Le Cannet,
- La Colle-sur-Loup,
- Mandelieu-La Napoule,
- Mougins,
- Tourettes-sur-Loup (ouverture en 2013),
- Valbonne,
- Vallauris.

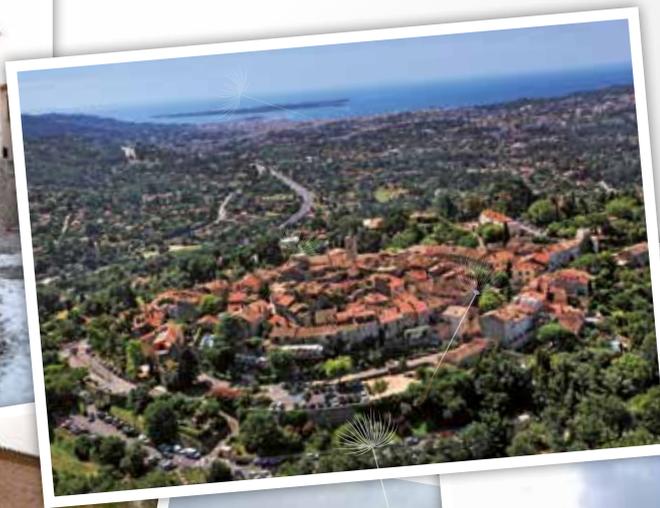
Ce rapport fait donc état du traitement de l'ensemble des déchets collectés sur l'ensemble de son territoire :

les Ordures Ménagères et Assimilées :

- Ordures Ménagères Résiduelles,
- et :
- Emballages Ménagers Recyclables,
 - les Journaux Magazines et Revues,
 - le verre,
 - les cartons,
 - les films plastiques.

les Déchets issus des déchèteries :

- les encombrants,
- les déchets verts,
- les déchets de bois,
- les gravats propres,
- les gravats sales,
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- les ferrailles,
- les cartons,
- les Déchets Ménagers Spéciaux,
- les huiles minérales,
- les huiles végétales,
- les pneus,
- les batteries,
- les piles,
- les extincteurs,
- et les bouteilles de gaz.



Population desservie

La population du territoire d'UNIVALOM s'élève à 260 760 habitants (population municipale, cf. Annexe 5), données INSEE recensement 2010. Il est à noter que ce rapport utilise la population municipale pour l'ensemble du calcul des indicateurs caractéristiques afin d'être cohérent avec le contrat d'objectifs signé par UNIVALOM et le Conseil Général des Alpes Maritimes en janvier 2013 ainsi qu'avec les autres EPCI ayant en charge la gestion des déchets.

Le territoire d'UNIVALOM

Le territoire d'UNIVALOM est doté d'une unité importante de traitement de Déchets Ménagers et Assimilés : l'Unité de Valorisation Énergétique située sur les Communes d'Antibes et de Vallauris.





La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

+

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur
Provence au titre de Mouans-Sartoux

3

Bilan et actions d'UNIVALOM en 2013

Bilan des actions d'UNIVALOM en 2013

Le tableau ci-dessous liste les actions fortes d'UNIVALOM en 2013 :

UNIVALOM / ACTIONS FORTES 2013

N° de l'action	Intitulé de l'action
1	Extension du périmètre de la CASA (8 communes de plus pour le territoire d'UNIVALOM). Les déchets de ces 8 communes ont d'abord été traités via un mandat de gestion par leur structure d'origine en 2012. Depuis le 1 ^{er} janvier 2013, le traitement de ces déchets a été repris par UNIVALOM.
2	Transport et traitement des déchets à partir du quai de transfert du SMED de Malamaire (Commune de Valderoure) jusqu'à l'UVE d'Antibes et le centre de tri de Cannes.
3	Adhésion de la CAPAP le 10 décembre 2013, pour le territoire limité à la Commune de Mouans-Sartoux qui porte à 29 le nombre de communes adhérentes à UNIVALOM.
4	Gestion du transport et du traitement des déchets de trois nouvelles déchèteries dont 2 CASA à Cipières et à Turrettes sur Loup et celle de Mouans-Sartoux, suite à l'adhésion de la Commune (via la CAPAP) à UNIVALOM fin 2013.
5	Poursuite de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastiques pour 8 communes du territoire d'UNIVALOM du 1 ^{er} mai 2012 à fin 2013 : Antibes, Biot, Valbonne, Vallauris, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.
6	Démarrage du traitement des encombrants au CTHP VALAZUR à NICE en novembre 2013.
7	Ouverture de 3 nouveaux sites de compostage collectif : au CLSH Les petits copains à Mandelieu-La Napoule, à la Gendarmerie mobile à Antibes et au village de vacances « Lou Castelet » à Théoule-sur-Mer et agrandissement du site de compostage de Garbejaire de 12 m ² à 27 m ² .
8	Démarrage de partenariats avec ESATITUDE Antibes (atelier protégé handicapé d'Antibes) pour les DEEE et la Ligue contre le cancer 06 pour les emballages en verre.
9	Dématérialisation des échanges de factures avec la Trésorerie.
10	Participation financière d'UNIVALOM à la protection sociale des agents.
11	Régie : acquisition d'un camion, de caissons, signature d'une convention avec la Ville d'Antibes pour l'utilisation des aires de lavage, formation « éco-conduite » des agents.
12	Réalisation des études pour la création d'un quai de transfert à Gourdon et à Théoule-sur-Mer.
13	Obtention du permis de construire pour la création du site de compostage collectif des Semboules.
14	Démarrage du fonctionnement des 348 m ² de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du hall de réception des déchets qui vont permettre de produire 41 383 kWh crête et de générer 18 000 € de recettes supplémentaires annuelles pour le Syndicat.
15	Réalisation du diagnostic du programme de prévention des déchets.

Modifications institutionnelles :

La modification de la carte intercommunale dans les Alpes Maritimes, issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de Décembre 2011, a déjà eu des conséquences importantes pour UNIVALOM en 2012 avec l'extension du périmètre de la CASA à 8 nouvelles Communes du canton de Coursegoules depuis le 1er janvier 2012.

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) a fait une demande d'adhésion à UNIVALOM au printemps 2013 au titre de l'article L.5211-61 du CGCT pour le territoire limité à la Commune de Mouans-Sartoux.

Des nouveaux statuts d'UNIVALOM en 2013 ont été entérinés par Arrêté préfectoral du 10 décembre 2013 afin que le Syndicat puisse intégrer ces modifications intercommunales, avec notamment :

- l'ajout d'un membre supplémentaire (la CAPAP pour Mouans-Sartoux),
- la création d'une compétence optionnelle à la carte « gestion des déchèteries » ; la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ayant fait le choix dans ses propres statuts de regrouper cette compétence dans la compétence « Traitement des Déchets »,
- l'augmentation significative de la représentation de la Commission Syndicale de l'UVE au sein du Syndicat afin de garantir les droits à incinérer des Communes fondatrices.

Au 31 décembre 2013, les 5 Communes membres d'UNIVALOM (Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer et Mouans-Sartoux) se sont retirées de droit du Syndicat suite à leur intégration à compter du 1er janvier 2014 au sein de deux nouvelles Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et des Pays de Lérins (CAPL). La totalité des déchets de ces entités reste cependant gérée par UNIVALOM dans le cadre de mandats de gestion pour 2014 dans l'attente de leur retour à UNIVALOM.

Les seules modifications statutaires restant à réaliser en 2014 seront l'intégration des nouvelles Communautés d'Agglomération créées au 1er janvier 2014 parmi les membres d'UNIVALOM suite à leurs demandes d'adhésions.

UVE et suivi du Contrat de PPP :

La société VALOMED a reçu l'Arrêté préfectoral du 23 novembre 2013 fixant les prescriptions techniques complémentaires pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes qui va entraîner quelques modifications concernant le suivi de l'UVE dans le courant de l'année 2014.

Deux avenants ont été signés au contrat de PPP pendant l'année 2013 :

- **l'avenant n°10** concernant l'option « traitement des encombrants » au nouveau Centre de Tri Haute Performance (CTHP) VALAZUR à Nice qui permettra de faire de la valorisation matière et la fabrication de CSR,
- **l'avenant n°11** concernant l'intégration des générateurs photovoltaïques aux équipements de l'UVE et suite à l'adhésion de la Commission Syndicale à UNIVALOM ; l'intégration des tonnages de déchets provenant de tous ses membres (dont Mouans-Sartoux) avec ceux du Syndicat.

Par ailleurs, une tarification concernant la destruction des déchets exceptionnels (archives administratives, saisies policières...) à l'UVE a été créée et fixée à 200 € par apport afin de limiter leur nombre chaque année.

Expérimentation des nouvelles consignes de tri :

En 2013, UNIVALOM a poursuivi l'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des plastiques d'emballages ménagers sur 8 communes de son territoire en partenariat avec ECO-EMBALLAGES et :

- la CASA pour les communes d'Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris,
- Le Cannet,
- Mandelieu-La Napoule,
- Mougins,
- et Théoule-sur-Mer.

Cette expérimentation, qui avait pour objectif de faciliter le geste de tri, s'est terminée fin 2013.

Le bilan de cette expérimentation a montré des résultats mitigés concernant les faibles tonnages de nouvelles résines plastiques collectées et les difficultés concernant d'une part, le fonctionnement du centre de tri et d'autre part, les repreneurs pour traiter ces nouvelles résines. UNIVALOM a toutefois maintenu le dispositif des consignes « tous plastiques » en partenariat avec Eco-Emballages pour 2014 sur le territoire concerné par l'expérimentation.



Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND)

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) ainsi que les lois Grenelle de l'environnement ont fixé des objectifs aux collectivités en matière de traitement des déchets.

Ces objectifs sont repris dans le « contrat d'objectifs » élaboré en 2012 et signé début 2013 par Madame Josette BALDEN Présidente d'UNIVALOM et Monsieur Eric CIOTTI Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes. Ce document fixe les moyens qui seront développés par UNIVALOM pour respecter la loi et produire en 2015 moins de 557 kg par an et par habitant d'ordures ménagères, récupérer 3 kg par an et par habitant de déchets dangereux, recycler ou valoriser plus de 45% de déchets et procéder à un recyclage matière de plus de 21,8 % des ordures ménagères.

Ce contrat d'objectif prévoit également l'élaboration d'un programme local de prévention pour UNIVALOM d'ici 2015. L'année 2013 a vu la réalisation de la première étape de ce programme qui a consisté à réaliser le diagnostic de l'état de la prévention des membres d'UNIVALOM. Ce diagnostic a été présenté en comité de pilotage fin 2013 et a permis de déterminer des thèmes qui vont faire l'objet de groupes de travail spécifiques courant 2014.

L'année 2013 a permis à UNIVALOM de s'engager et d'initier la démarche permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi. Les actions entreprises sont énumérées ci-dessous :

Développer la valorisation organique

UNIVALOM a choisi de développer le compostage de proximité, à petite échelle, ainsi des composteurs collectifs ont été installés dans des quartiers, des groupes d'immeubles, etc...

Cette activité démarrée en 2011 avait vu l'inauguration de quelques sites. Afin de la développer de façon efficace, UNIVALOM a recruté en 2012 un Maître Composteur. Ainsi, l'installation d'un nouveau site a toujours été accompagné d'un volet pédagogique.

Année	Ordures Ménagères et Assimilés (kg/an/hab.)	Déchets Dangereux Diffus (kg/an/hab.)	Taux de recyclage matière et organique des DMA en %	Taux de recyclage matière des Ordures Ménagères et Assimilés en %
2007	599	2	30	10
2009	543	1,7	35	11
2010	563	1,7	28	11
2011	560	1,7	33	13
2012	553	1,6	35	12
2013	541	1,5	37	13,11
Objectifs 2015	557	3	45	21,8

De plus notre « Maître Composteur » a été présent à de nombreuses manifestations qui se sont tenues sur les communes de notre territoire, il a également participé à des débats et la qualité de ses interventions a toujours été appréciée. Grâce à ses compétences plusieurs sites ont vu le jour et fin 2013, UNIVALOM gérait 7 sites de compostage et les demandes croissent de façon exponentielle notamment dans les écoles.

Développer le recyclage

Le démarrage en novembre 2013 du tri et de la valorisation des 25 000 tonnes d'encombrants d'UNIVALOM devrait permettre d'augmenter significativement, en 2014, le taux de recyclage de cette filière avec des performances attendues de 30 % de valorisation matière et 55 % en CSR.

L'expérimentation concernant les nouvelles consignes de tri et la faisabilité de recycler l'ensemble des emballages plastique s'est déroulée jusqu'à la fin 2013. Le choix de pérenniser ce type de collecte a été fait afin d'augmenter le gisement à terme en simplifiant le geste de tri des utilisateurs.

Toujours dans ce même cadre et afin d'atteindre l'objectif de 3 kg par an et par habitant de produits dangereux récupérés et valorisés, UNIVALOM a organisé des formations au tri des déchets ménagers spéciaux (DMS) à destination des gardiens de déchèteries.

Enfin, développer de nouvelles filières de valorisation est nécessaire, mais il est aussi indispensable de pérenniser celles qui existent déjà. C'est pourquoi, après avoir constaté en 2012 et 2013 une chute de près de 30% de la quantité des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés, probablement conséquence des nombreux vols sur les déchèteries, UNIVALOM teste une nouvelle fois en 2013, en participation avec l'Eco-organisme « Eco-Systèmes », des moyens anti-pillages qui consistent à faire un marquage antivol de tous les D3E ainsi qu'une information du dispositif à tous les acteurs techniques de la filière et aux autorités administratives.

De plus, une convention qui a trait à ces DEEE a été signée avec l'établissement d'aide par le travail ESATITUDE d'Antibes (inscrit dans l'action de l'ADAPEI) qui accueille des personnes en situation d'handicap, dont certaines traitent et recyclent ces déchets en filière contrôlée. Avec cette convention, ils récupèrent ces déchets dans les points d'Antibes, de Vallauris et Valbonne en vue de leurs recyclages.

Toutes ces opérations, recherche essentielle de notre Syndicat, sont effectuées dans le souci constant de préserver la santé de nos concitoyens, de protéger l'Environnement, dans une perspective de Développement Durable.

Les actions de communication

UNIVALOM / ACTIONS DE COMMUNICATION 2013

N° de l'action	Nom de la commune	Intitulé de l'action
1	CASA (Valbonne)	2 « Apéro compost » 35 personnes présentes dont 6 enfants.
2	Mandelieu-La Napoule	Semaine du développement durable du 1 ^{er} au 7 avril : - 5 animations scolaires.
3	Mandelieu-La Napoule	Semaine de la « Réduction des Déchets » du 18 au 21 novembre : - 2 animations à destination des scolaires, - 2 stands compostage.
4	CASA	Biot « Nature & Environnement » 4 et 5 mai : - 160 personnes sensibilisées dont 40 enfants.
5	CASA	Projet environnement et découverte du monde à Châteauneuf le 14 juin : 150 enfants sensibilisés.
6	CASA	Parc Exflora le 25 mai : - 139 personnes dont 91 enfants sensibilisés.
7	Théoule-sur-Mer	« Art et fleur » 13 et 14 avril : 105 personnes sensibilisées.
8	Mandelieu-La Napoule	Fête de l'Agenda 21 « sport nature famille » 2 juin : - 94 personnes dont 33 enfants sensibilisés.
9	UNIVALOM	20 animations de stands lors de manifestations de type marchés et évènements communaux. - 1 000 personnes sensibilisées au compostage collectif.
10	UNIVALOM	23 animations scolaires sur le thème du compostage dans 13 établissements différents.
11	UNIVALOM	Formation de relais pour les sites de compostage collectif : - de 2 animateurs sur le site du CLSH « Les petits copains » de Mandelieu-La Napoule en janvier, - des agents du périscolaire et concierges des écoles d'Antibes Juan-les-pins (16 agents) à l'école Jacques Prévert. - de l'ensemble du personnel du village de vacance « Lou Castelet » à Théoule-sur-Mer en mars.
12	UNIVALOM	Formation des agents de déchèterie pour le tri des DMS
13	UNIVALOM	Rapport annuel 2012



UNIVALOM n'ayant pas la compétence de la collecte, la communication générale sur les divers dispositifs de collecte (ex : OMR, déchèteries) demeure du ressort des collectivités membres.

Depuis 2007, UNIVALOM propose à ses collectivités membres des formations (initiale et recyclage) au tri des DMS destinées aux agents de déchèteries. Ces formations ont pour objectifs d'améliorer le stockage et le conditionnement de ces déchets mais également de diminuer les refus de transport. En 7 ans, 38 agents ont été formés au tri des DMS dont 7 ont également suivi la formation recyclage.



En 2013, le syndicat UNIVALOM a organisé une session de « formation initiale au tri des DMS » pour les dits agents. Cette formation s'est déroulée dans nos locaux avec une mise en pratique sur une déchèterie du territoire.

Cette année, 4 visites de l'UVE ont été réalisées soit 100 personnes informées du fonctionnement de l'UVE.





La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Ciapières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

+

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur
Provence au titre de Mouans-Sartoux

4

Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Localisation des unités de traitement

Les filières de traitement 2013 :

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	Type de contrat
Ordures ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	Incinération avec valorisation énergétique	CPPP
	ISDND VALSUD Septèmes-les-Vallons (13)	Enfouissement	
EMR, EMR & JMR	Centre de Tri EHOL, Cannes (06)	Tri et Recyclage	CPPP
VERRE	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule et Nice (06)	Recyclage	Marché public
JMR	Centre de tri VEOLIA PROPLETE, Carros (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Cartons		Tri et Recyclage	Marché public
Films plastiques		Tri et Recyclage	Marché public
Gravats propres	ISDI SITA SUD, La Gaude (06)	Stockage et remblais	Marché public
Gravats sales	Centre de tri PROVENCE VALORISATION, Istres (13)	Tri, recyclage et revente en granulats	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Antibes (06)	Tri et recyclage	Marché public
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	Recyclage	Marché public
Encombrants	CIMENTERIE VICAT, La Grave de Peille (06)	Co-incinération	Marché public
	CTHP VALAZUR, Nice (06)	Tri et Recyclage	CPPP
	ISDND VALSUD Septèmes-les-Vallons (13)	Enfouissement	
Déchets verts	Centres de compostage de VEOLIA PROPLETE à Carros (06) et Fréjus (83)	Compostage	CPPP
	Centres de compostage de SITA SUD à Entrevaux (04) & PIZZORNO à Cabasse (83)		Marché Public
Pneus	Centre de tri VEOLIA PROPLETE, Villeneuve-Loubet (06)	Tri, rechapage, réutilisation et valorisation	Marché public
Batteries	SERAHU (06)	Recyclage	Marché public
Huiles alimentaires	OREDUI, Grasse (06)	Valorisation	Marché public
DMS	Société LABO SERVICES, Givors (69)	Tri, conditionnement, traitement, recyclage	Marché public
Bouteilles de gaz	Société PIZZORNO, Draguignan (83)	Tri et recyclage	Marché public
Extincteurs	Société PIZZORNO, Draguignan (83)	Tri et recyclage	Marché public

Les éco-organismes / REP en contrat avec UNIVALOM

Matériau	Filière de prise en charge / REP	Mode de traitement
EMR et VERRE	ECO-EMBALLAGES	Tri et recyclage
DEEE	OCAD3E/ECO-SYSTEMES	Tri et recyclage
	OCAD3E/RECYLUM	Tri et recyclage
Piles	COREPILE	Recyclage
Huiles de vidange	Opération VIDANGE PROPRE (ADEME)	Co-incinération



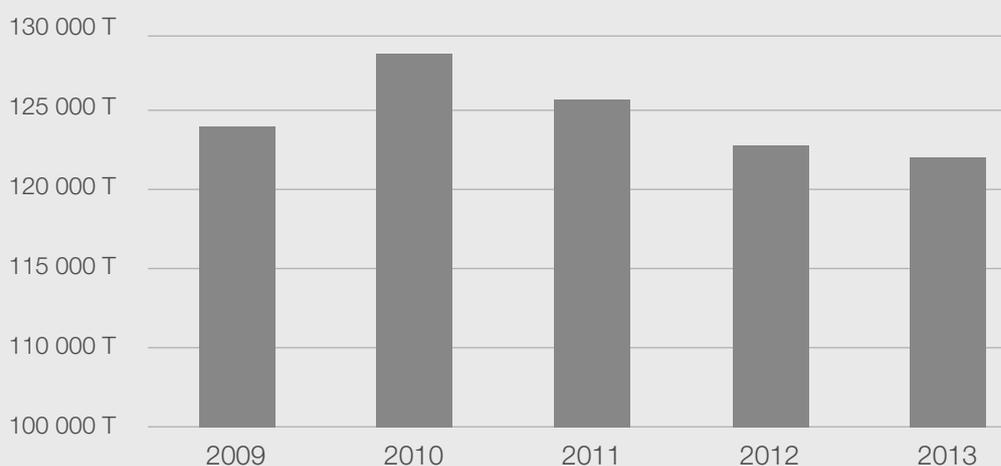
Les différents modes de valorisation et de traitement

Les ordures ménagères résiduelles

En 2013, UNIVALOM a traité **122 512 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles** (cf. Annexe 7). Par ailleurs, 23 023 tonnes d'OMR extérieures ont été traitées par VALOMED dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'UNIVALOM (cf. Annexe 8).

Le gisement d'UNIVALOM se situe autour d'un ratio de **470 kg/an/hab**, 26% au-dessus du gisement national de 374 kg/an/hab (données ADEME 2009) mais ce gisement sur le territoire syndical décroît comme le montre le graphique ci-dessous.

Evolution du tonnage des OMR sur l'aire d'UNIVALOM



Le gisement OMR de l'année 2013 reste en deçà de celui de 2009 comme le montre le graphe ci-dessus avec une diminution de 1% par rapport à l'exercice 2012.

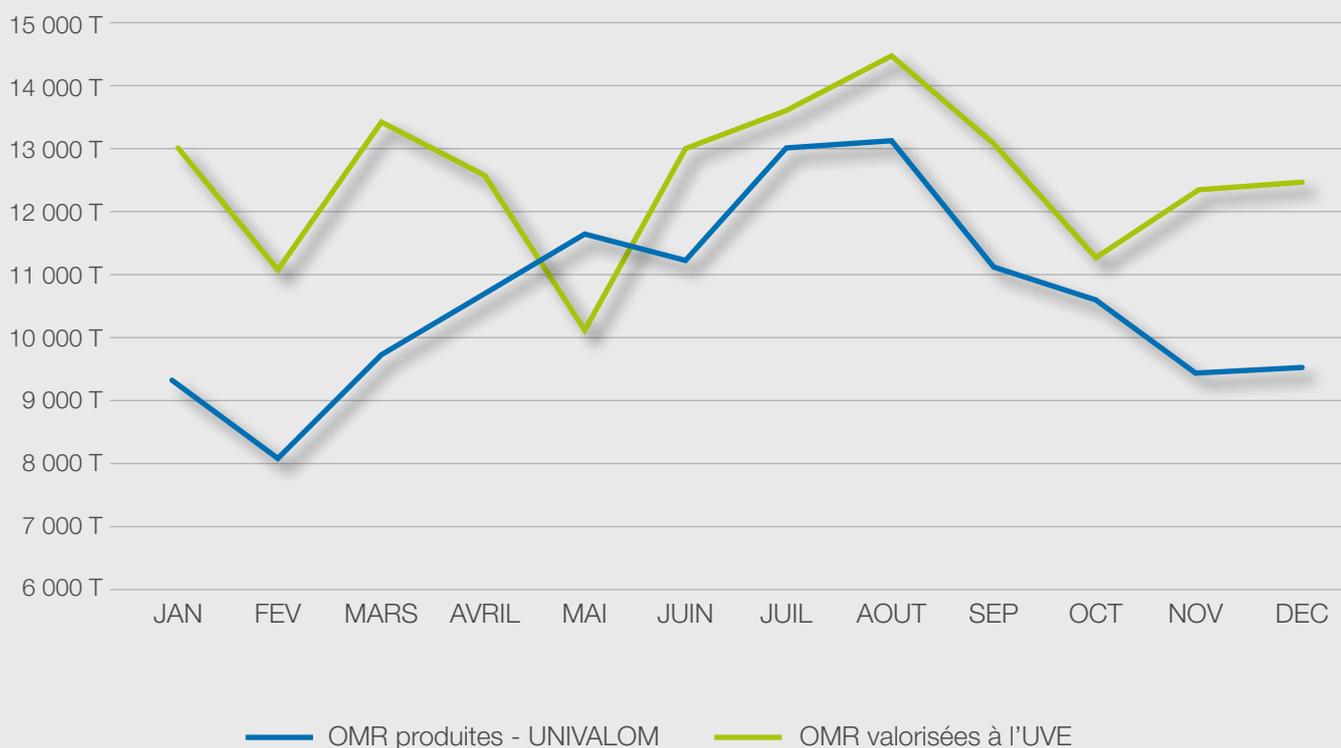
Depuis la fin des travaux d'amélioration de l'UVE en 2008, les Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur le territoire d'UNIVALOM connaissent une seule sorte de traitement : l'incinération sur l'usine d'Antibes avec valorisation énergétique (cf. fiche d'identité en Annexe 8). En 2011, des difficultés techniques sur l'UVE se sont accompagnées du détournement de 6% du gisement d'UNIVALOM vers l'enfouissement en ISDND (à Septèmes-les-Vallons, Bouches du Rhône) contre aucun cette année.

Pour mémoire, les apports d'OMR du SIVADES sont traités directement par VALOMED, comme des apports extérieurs.

Pour information, le traitement par incinération est soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont la grille tarifaire est évolutive et fixée par **l'article 266 nonies du Code des Douanes**.

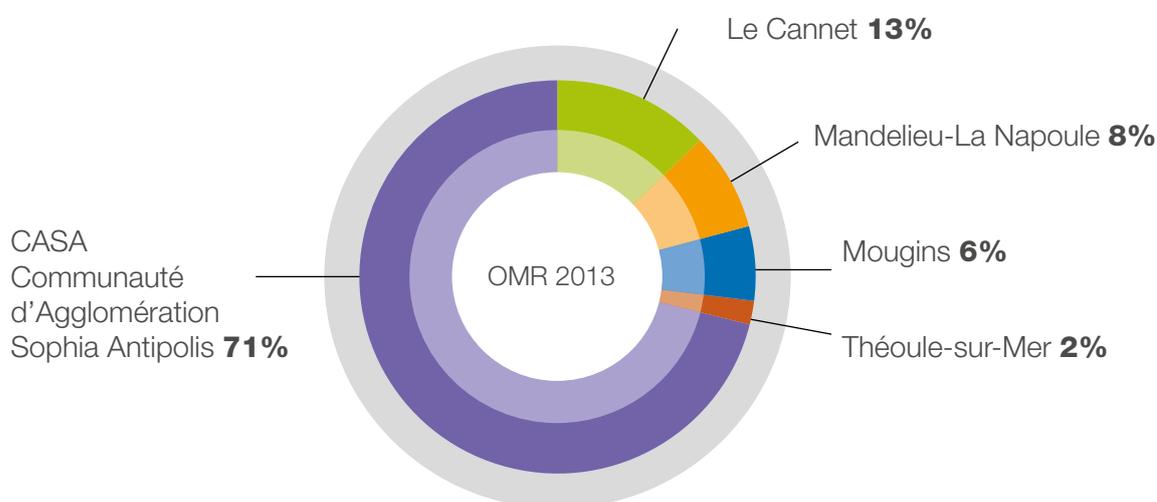
En 2013, l'UVE d'UNIVALOM bénéficie de la modulation TGAP la plus favorable soit 4 € HT/T, car elle répond aux normes environnementales les plus strictes.

UNIVALOM : Ordures Ménagères Résiduelles 2013



Outre l'impact du tourisme sur la production de déchets en été, le graphe ci-dessus met également en évidence les 2 périodes d'arrêts techniques de l'UVE, en mai et octobre.

Le gisement d'OMR d'UNIVALOM se répartit ainsi entre ses collectivités membres :



Les recyclables

Dans ce chapitre, vont être abordées les évolutions de la collecte traditionnelle des ordures ménagères grâce aux collectes séparatives.

Les « recyclables » regroupent donc :

- les Emballages Ménagers Recyclables (EMR),
- les emballages en verre,
- les Journaux Magazines et Revues (JMR) collectés séparément et en mélange avec les EMR,
- les cartons,
- et les films plastiques.

Verre, EMR et JMR

Le verre est collecté séparément sur l'ensemble du territoire.

Deux scénarii de collecte des recyclables coexistent sur notre territoire :

- d'une part, la CASA, Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer collectent les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux Magazines et Revues (JMR) en mélange,
- d'autre part, les communes du Cannet et de Mougins collectent ces 2 flux séparément.



C'est pourquoi, depuis 2011, ce rapport présente les données des 3 flux regroupés (EMR, JMR et Verre), recyclables issus des ménages. En 2013, UNIVALOM a traité **18 481 tonnes d'EMR, Verre et JMR** (cf. Annexe 9) dont :

- 6 848 tonnes d'emballages Verre (cf. Annexe 10),
- 11 633 tonnes d'emballages ménagers en mélange ou pas avec les JMR, incluant 2 250 tonnes de JMR collectés séparément sur les communes du Cannet et de Mougins (cf. Annexe 11).

Evolution du tonnage VERRE, EMR et JMR sur l'aire d'UNIVALOM



Concernant les EMR et le verre, depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrat avec Eco-Emballages est porté par UNIVALOM. Toutefois, la CASA continue de gérer de façon autonome la communication de proximité liée à la collecte séparée (et son équipe de 10 ambassadeurs du tri).

En 2013, l'expérimentation des consignes de tri des emballages en plastique a permis de valoriser 673 tonnes de ces nouveaux plastiques.

En 2013, la performance d'UNIVALOM est de :
(annexe 2)

- 45 kg/an/hab d'emballages traités en mélange avec les Journaux (hors verre),
- 26 kg/an/hab de verre,
- soit une performance de 71 kg/an/hab d'emballages et journaux traités (avec verre),
- et 25 kg/an/hab de JRM recyclés, dont 8,41kg/an/hab issus des collectes séparées de JRM.

Un rappel sur les contrats Eco-Emballages du territoire d'UNIVALOM et les données spécifiques au nouveau contrat sont en *Annexe 12*.

Les cartons et films plastiques collectés en porte-à-porte

Il est à noter que depuis 2009, la CASA a mis en place des collectes séparées en porte-à-porte qui tendent à diminuer le gisement d'OMR : en 2009, collecte de cartons sur Sophia Antipolis puis en 2011 sur Villeneuve-Loubet. Cette dernière est également accompagnée d'une collecte en porte-à-porte de Films Plastiques.

En 2013, **la collecte de cartons en porte-à-porte** a permis de valoriser **493 tonnes** soit 15 % de moins qu'en 2012.

Celle des **Films Plastiques a permis de recycler 23 tonnes** (gisement stable).



Bilan des Ordures Ménagères et Assimilés

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les emballages ménagers recyclables (EMR), les Journaux Magazines Revues (JMR) et le verre.

Depuis 2009, le gisement OMA est stable autour de 140 000 tonnes, ainsi que celui d'OMR. Le gisement verre quant à lui est en diminution.

Le flux « EMR&JMR » a augmenté. La progression de ce gisement est liée au changement de consignes de tri (extension de ces consignes de tri des emballages) pour une partie de son territoire.

De plus, un tableau récapitulatif du gisement OMA figure en *Annexe 14*.

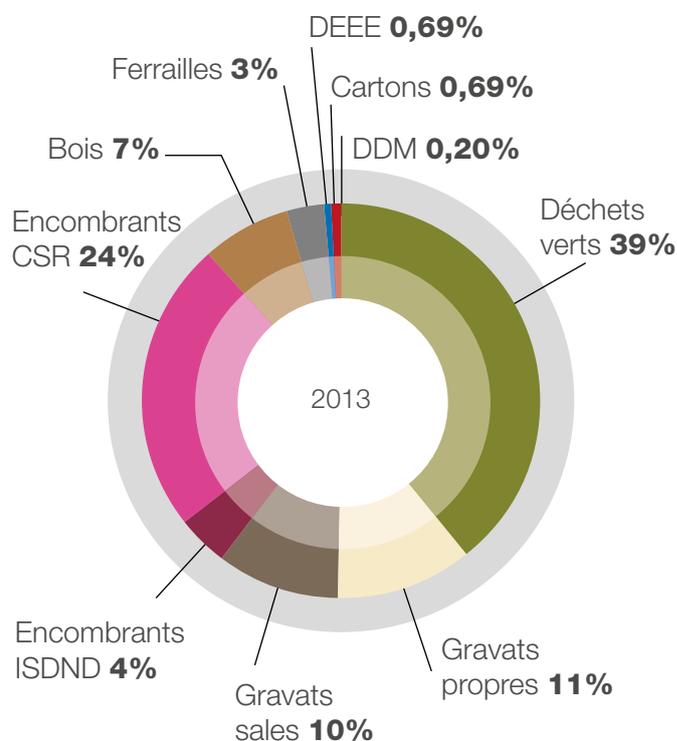
Il est à noter qu'UNIVALOM réalise une recette globale de 8 688 474 € dont 1 514 325 € de recettes liées aux reventes de matériaux, 3 224 121 € de recettes liées aux soutiens des éco-organismes et 3 950 028 € de recettes liées à la revente d'électricité (*cf. Annexe 13*).

Les déchèteries

Dans leur grande majorité, les déchets présentés dans ce chapitre ont été collectés sur les 9 déchèteries en activité sur le territoire en 2013. Toutefois, certains déchets sont collectés en direct par les collectivités membres avant d'être orientés sur les sites de traitement ou de transfert du syndicat, comme, par exemple, certaines collectes porte-à-porte de végétaux ou d'encombrants ou certaines opérations de nettoyage de vallons. Parallèlement, d'autres déchets sont collectés et stockés par les services communaux de propreté sur leurs entrepôts ou sites communaux.

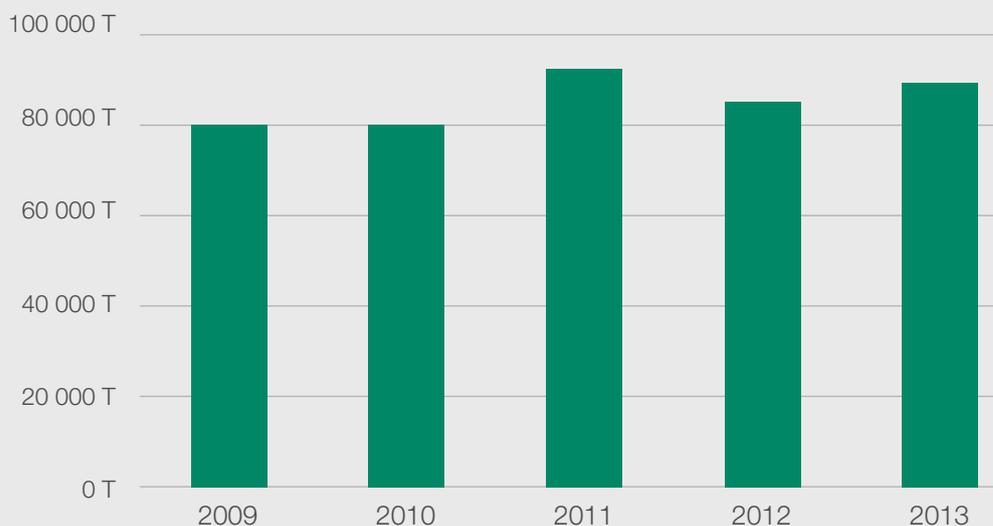
Dans ce chapitre, nous évoquerons uniquement des déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées (cf. Annexe 15). La répartition entre les différents gisements reste similaire aux années précédentes, avec une part grandissante des déchets verts.

Répartition des tonnages traités (hors OMA)



En 2013, un peu moins de 90 000 tonnes de ces déchets ont été collectées sur le territoire d'UNIVALOM (89 410 tonnes). Le graphe ci-dessous montre l'évolution de ces collectes (cf. Annexe 16).

Evolution du tonnage collecté en déchèteries sur le territoire d'UNIVALOM



Depuis 2009, la quantité de déchets hors OMA varie entre 82 000 tonnes et 91 000 tonnes.

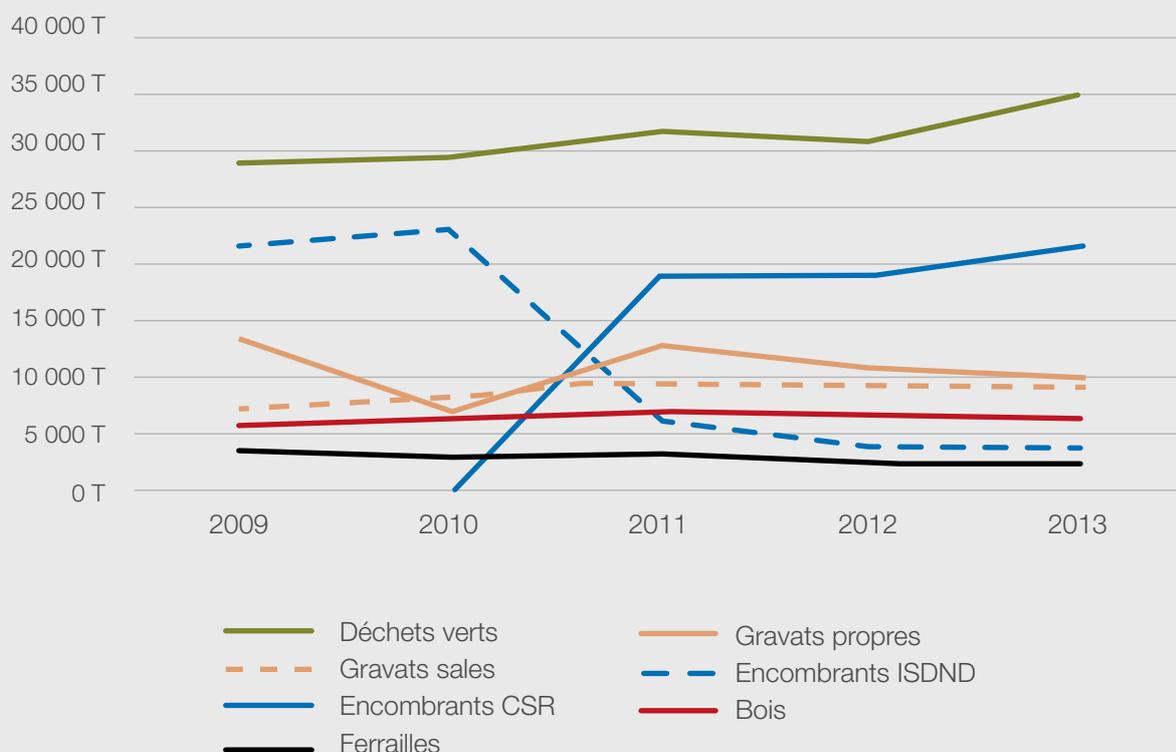
En 2013, le gisement remonte de 5% pour s'approcher du niveau de 2011. Un focus par flux est abordé dans la deuxième partie de ce chapitre, globalement nous observons :

- une augmentation de la part déchets verts en 2013 d'environ 4 000 tonnes soit 12 % ce qui explique en grande partie la croissance du gisement « déchèterie »,
- une augmentation des encombrants d'environ 9 %, avec une proportion de plus de 85 % d'encombrants orientés vers la filière CSR et une diminution continue du gisement orienté vers l'enfouissement,

- une diminution de plus de 10 % des DEEE, d'une part, et des ferrailles, d'autre part, confirme la baisse amorcée depuis 2010 et qui est probablement liée aux vols répétés sur les déchèteries,
- une stabilité des flux des DDM avec l'année 2012,
- un ralentissement de la décroissance du gisement global de gravats avec une baisse de 5 % cette année,
- il est à noter l'ouverture de deux nouvelles déchèteries : à **Cipières** en janvier et à **Tourrettes-sur-Loup** en février.

Le graphe ci-dessous montre les évolutions de tonnage des différents flux :

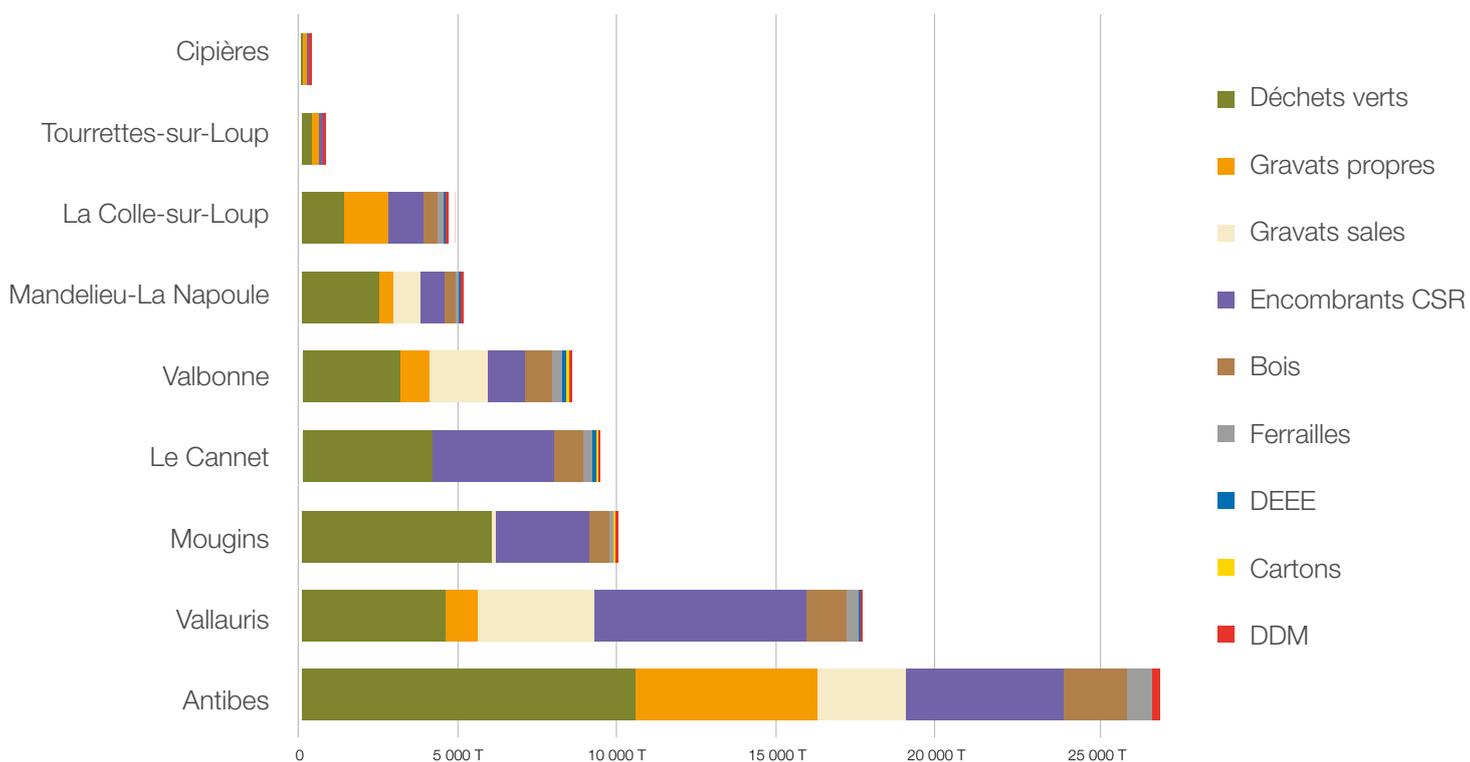
Evolution de la répartition du gisement des déchets hors OMA de 2009 à 2013



Plus de 90% du gisement des déchets de ce chapitre sont collectés sur les déchèteries du territoire d'UNIVALOM.

La répartition par déchèterie est représentée ci-après :

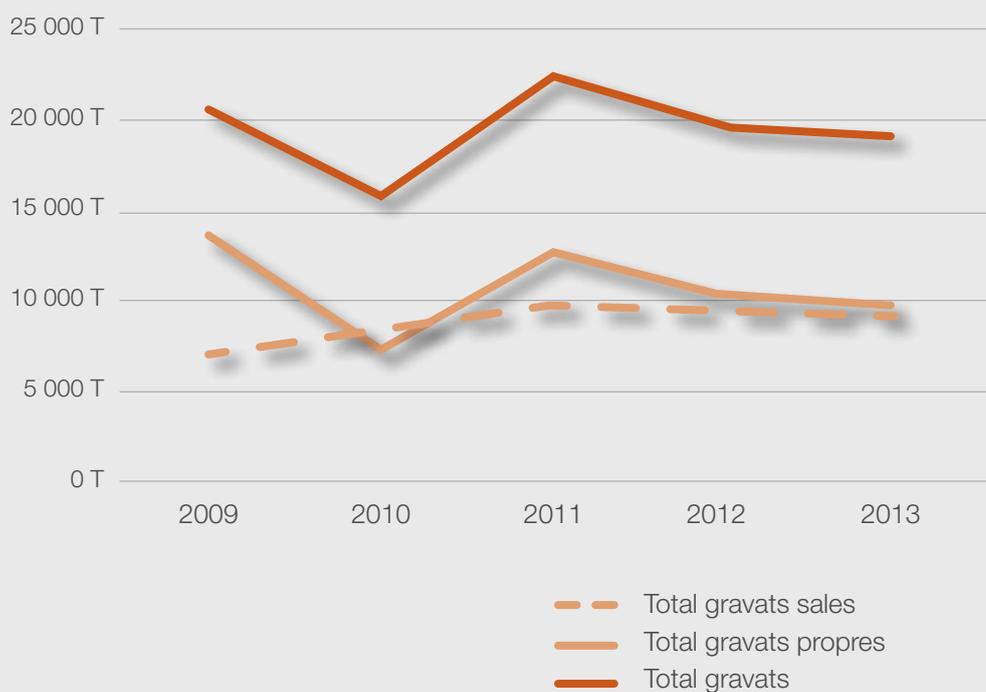
Répartition des déchets collectés en déchèterie (en tonne)



Les données concernant les déchets issus des déchèteries sont détaillées dans les *Annexes 17 à 24*.

Focus sur le gisement « GRAVATS » (cf. Annexe18)

Evolution des GRAVATS PROPRES et GRAVATS SALES

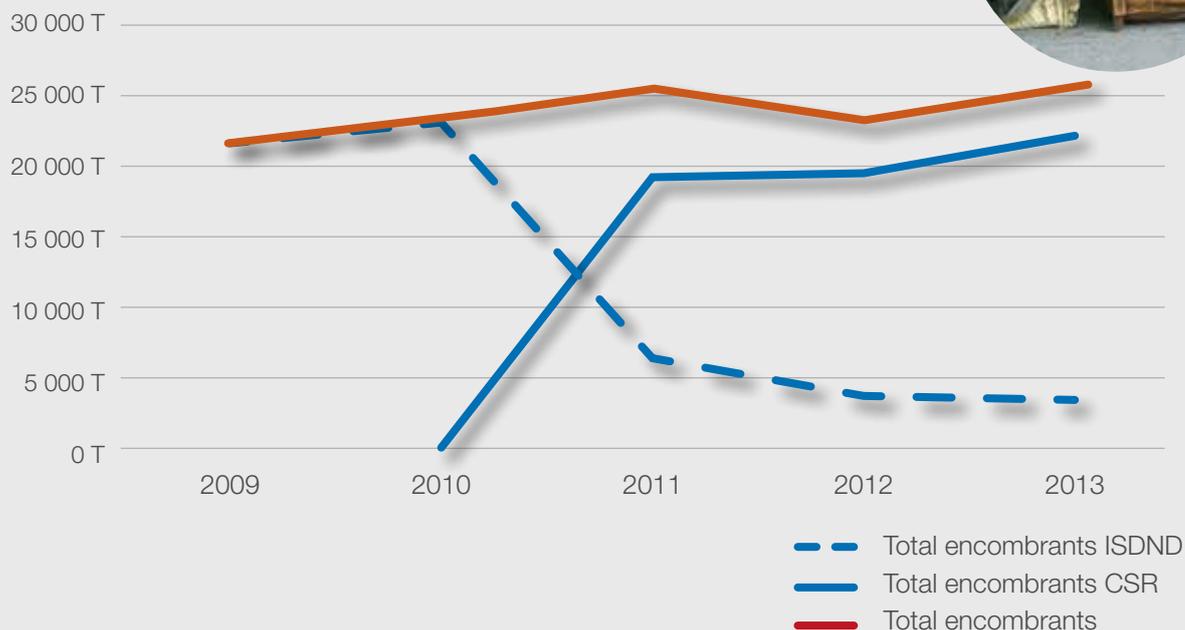


Depuis plus de 5 ans, nous observons la part grandissante des gravats sales dans le gisement gravats. Il est à noter que le coût de traitement des gravats sales est plus élevé que celui des gravats propres.

Focus sur le gisement « ENCOMBRANTS » (cf. Annexe 19)



Evolution Tonnage des Encombrants sur l'aire d'UNIVALOM

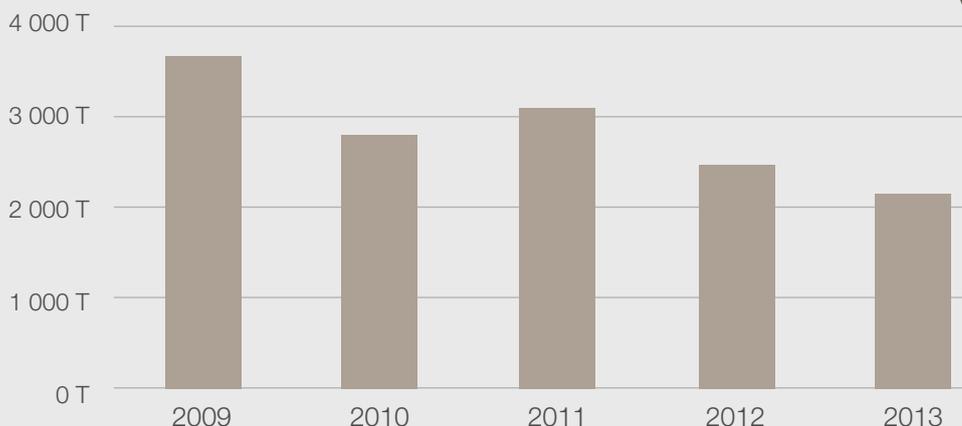


La mise en place en 2011 d'une filière d'évacuation et préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR) à partir des encombrants collectés sur les déchèteries a permis le traitement de plus de 85% de ce flux par co-incinération en cimenterie et s'est donc accompagnée d'une forte diminution de la part de déchets enfouis en ISDND.

Focus sur le gisement « FERRAILLES » (cf. Annexe 21)



Evolution du tonnage des ferrailles sur l'aire d'UNIVALOM

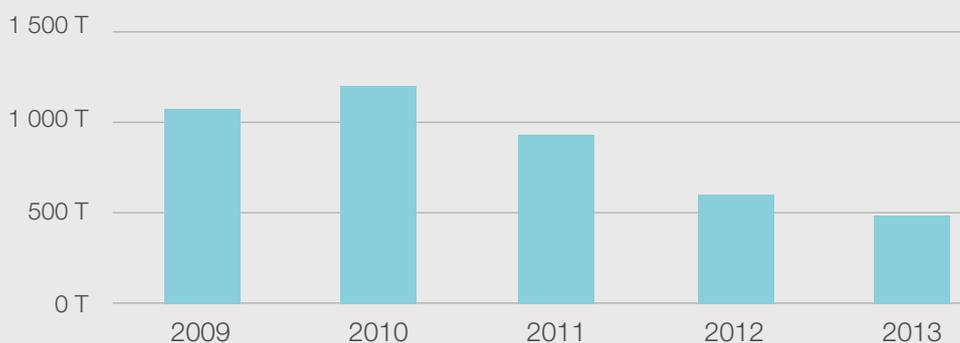


L'évolution de ce gisement est à corréliser avec celui des DEEE ci-dessous. Ces filières sont victimes de vols répétés du fait des cours d'achat élevés des différents métaux présents dans ces gisements.

En 2013, afin de limiter l'impact des vols sur les 2 plus importantes déchèteries du territoire syndical, un planning d'évacuations biquotidiennes a été mis en place sur celle d'Antibes et quotidienne sur Vallauris.



Evolution Tonnage des DEEE sur l'aire d'UNIVALOM



Devant les phénomènes accrus de vol ou/et de pillage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et afin de sécuriser le gisement DEEE, plusieurs opérations et actions ont été menées en 2013 :

- au printemps, Eco-Systèmes a orchestré sur l'ensemble des déchèteries du département et en partenariat avec la préfecture, ainsi que les référents « métaux » de la gendarmerie et de la police nationale, une opération de marquage systématique des appareils de type « gros électroménager » afin d'identifier et de pouvoir éventuellement tracer les déchets en cas de vol. En partenariat avec UNIVALOM, l'opération a consisté au marquage explicite porté directement sur les appareils, au moyen d'un pochoir Eco-Systèmes et d'une bombe de peinture indélébile. Les collectivités membres ont été sollicitées afin d'informer les services de police ou de gendarmerie ainsi que nos services et ce, afin qu'UNIVALOM et Eco-Systèmes portent plainte ;
- de plus, une convention tripartite entre OCAD3E, UNIVALOM et ESATITUDE Antibes a été signée en Juin. Celle-ci prévoit qu'ESATITUDE est considéré comme un acteur de réemploi sur

Evolution du gisement DEEE sur Antibes en 2014



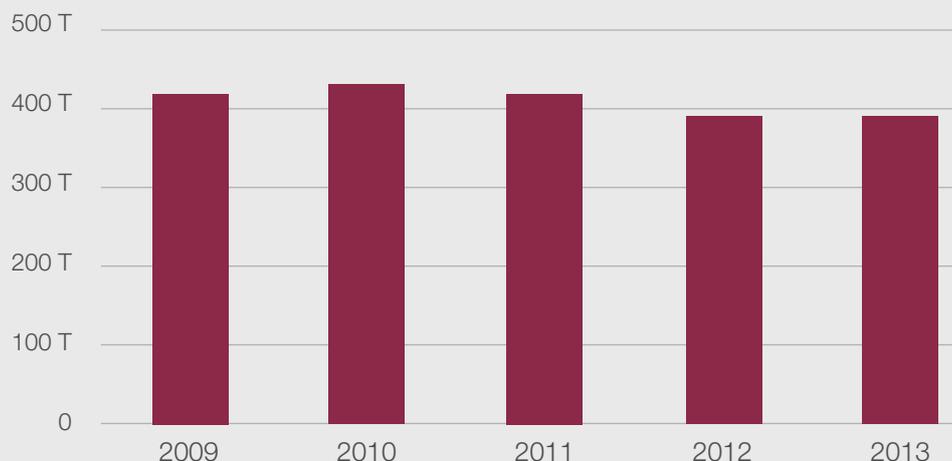
les déchèteries d'Antibes, Vallauris et Valbonne et, à ce titre, est autorisé à récupérer sur leur site les DEEE en vue de leur recyclage par des personnes en situation d'handicap. Depuis, ESATITUDE prélève les DEEE sur la déchèterie d'Antibes entraînant une hausse notable de ce gisement ;

- en outre, des collectes systématiques bi-hebdomadaires ont été instaurées sur les déchèteries du Cannet, de Valbonne et de Vallauris ;
- enfin, la CASA a procédé à la mise en place de conteneurs sécurisés sur les déchèteries d'Antibes et Vallauris.

Focus sur le gisement « DDM » (cf. Annexe 24)



Evolution du tonnage des DDM sur l'aire d'UNIVALOM



La collecte annuelle de DDM semble se stabiliser autour de 400 tonnes.

Il est à noter que ce graphe tient compte du gisement DDM composé des huiles alimentaires et de vidange, des pneus, des batteries, piles et DMS

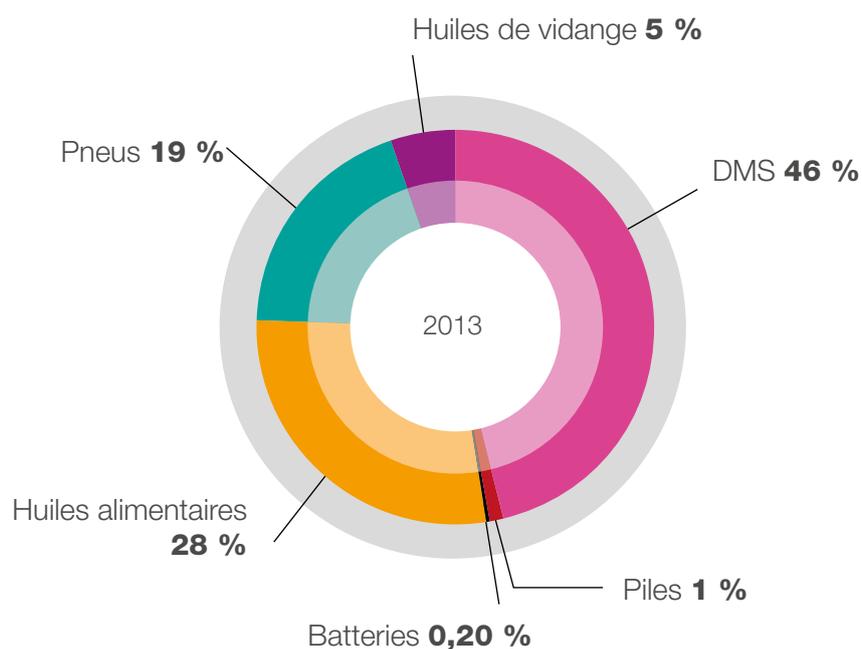
mais pas des bouteilles de gaz et extincteurs qui sont comptabilisés en unité.

Au cours de cet exercice, les extincteurs sont été séparés des ferrailles et bouteilles de gaz.

Les flux DDM sont détaillés en *Annexe 24*.

Malgré la diminution globale du gisement la répartition de ses composants est stable comme suit :

Composition des DDM en 2013



La régie de transport

Bilan des filières déchèteries

Le schéma ci-dessus reprend les différentes filières des déchets collectés notamment en déchèterie pour l'année 2013 (le tableau ci-dessous reprend également les apports directs des collectivités) :

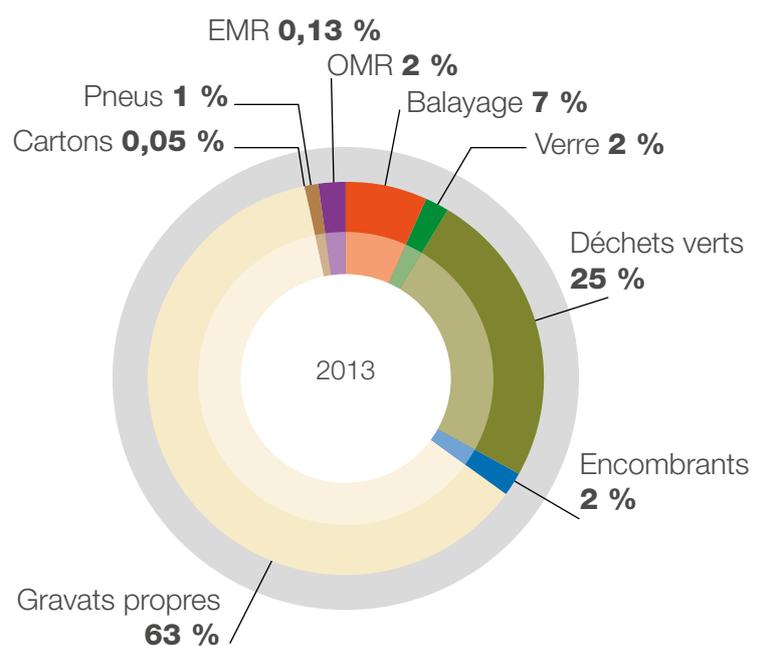
	Filières Déchèterie 89 410 tonnes
Déchets Verts 34 680 T	- dont 32 455 T traitées par valorisation organique, - dont 732 T co-incinérées.
Encombrants 25 200 T	- dont 4 565 T valorisées matière, - dont 16 780 T co-incinérées en cimenterie, - dont 3 855 T enfouies en ISDND.
Gravats 19 011 T	- dont 16 579 T valorisées matière, - dont 2 382 T co-incinérées.
Bois 6 495 T	- dont 6 398 T recyclées en panneaux de particules, - dont 97 T co-incinérées.
Ferrailles 2 394 T	- dont 2 394 T recyclées en fonderies.
DEEE 615 T	- dont 566 T valorisées matières, - dont 50 T co-incinérées.
Cartons 612 T	- 612 T recyclées.
DMS 185 T	- 185 T triées et traitées spécifiquement.
Huiles végétales 113 T	- 113 T valorisées en biocarburant.
Pneus 77 T	- 77 T valorisées.
Huiles Vidanges 22 T	- 22 T co-incinérées.
Piles 6 T	- 6 T recyclées.
Bouteilles de gaz 3 222 unités	- 3 222 bouteilles recyclées.
Extincteurs 589 unités	- 589 extincteurs recyclés.

La régie de transport d'UNIVALOM, comprend une équipe de 4 adjoints techniques conducteurs poids lourds, dont un contremaître, et est dotée de 5 camions de 26 tonnes équipés de bras Ampliroll.

Elle assure une partie des évacuations à partir des déchèteries ou des points désignés par les collectivités) en complément du dispositif de marchés de transport mis en place.

En 2013, la régie a transporté plus de 13 000 tonnes de déchets divers pour 1 700 évacuations, ce qui représenterait si ces prestations étaient réalisées sur les marchés de transport en vigueur à UNIVALOM, un coût de prestation d'environ 250 000 € HT (cf. Annexe 25).

Répartition des tonnages transportés en régie par matériaux en 2013





La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

+

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur
Provence au titre de Mouans-Sartoux

5

La prévention des déchets

Le programme de prévention des déchets

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets et des lois Grenelle, UNIVALOM a pour vocation la valorisation des déchets ménagers avec pour objectif de réduire de 7 % par habitant en 5 ans, la production de déchets sur son territoire.

UNIVALOM a donc lancé le diagnostic prévention de son territoire courant de l'été 2013.

Le bureau d'étude mandaté pour réaliser cette prestation, a rencontré l'ensemble des collectivités membres.

Cette consultation des communes, a permis de mettre en avant des actions fortes de prévention déjà menées sur le territoire du syndicat et de faire remonter des pistes de travail et d'action.

Une réunion de restitution du diagnostic auprès du comité de pilotage a été organisée en novembre 2013.

Cette rencontre a abouti à la création de 4 groupes de travail sur la prévention dont les thématiques sont les suivantes :

- déchets verts des particuliers et des gros producteurs (broyage),
- gaspillage alimentaire,
- compostage individuel et collectif,
- réemploi et réparation.

Les premières réunions de ces groupes de travail débuteront en 2014.



Le compostage collectif

Principe et fonctionnement

Depuis 2011, le Syndicat a mis en place le compostage collectif, une démarche favorisant un esprit coopératif et convivial dans les quartiers, invitant les habitants à venir déposer, sur ces sites, leurs bio déchets (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, ...) afin de participer à la vie et au bon fonctionnement des composteurs en place.

Une fois le processus de décomposition achevé, le terreau (compost) obtenu est distribué en retour gracieusement aux participants afin d'enrichir leurs plantes de balcon et ou de jardin.

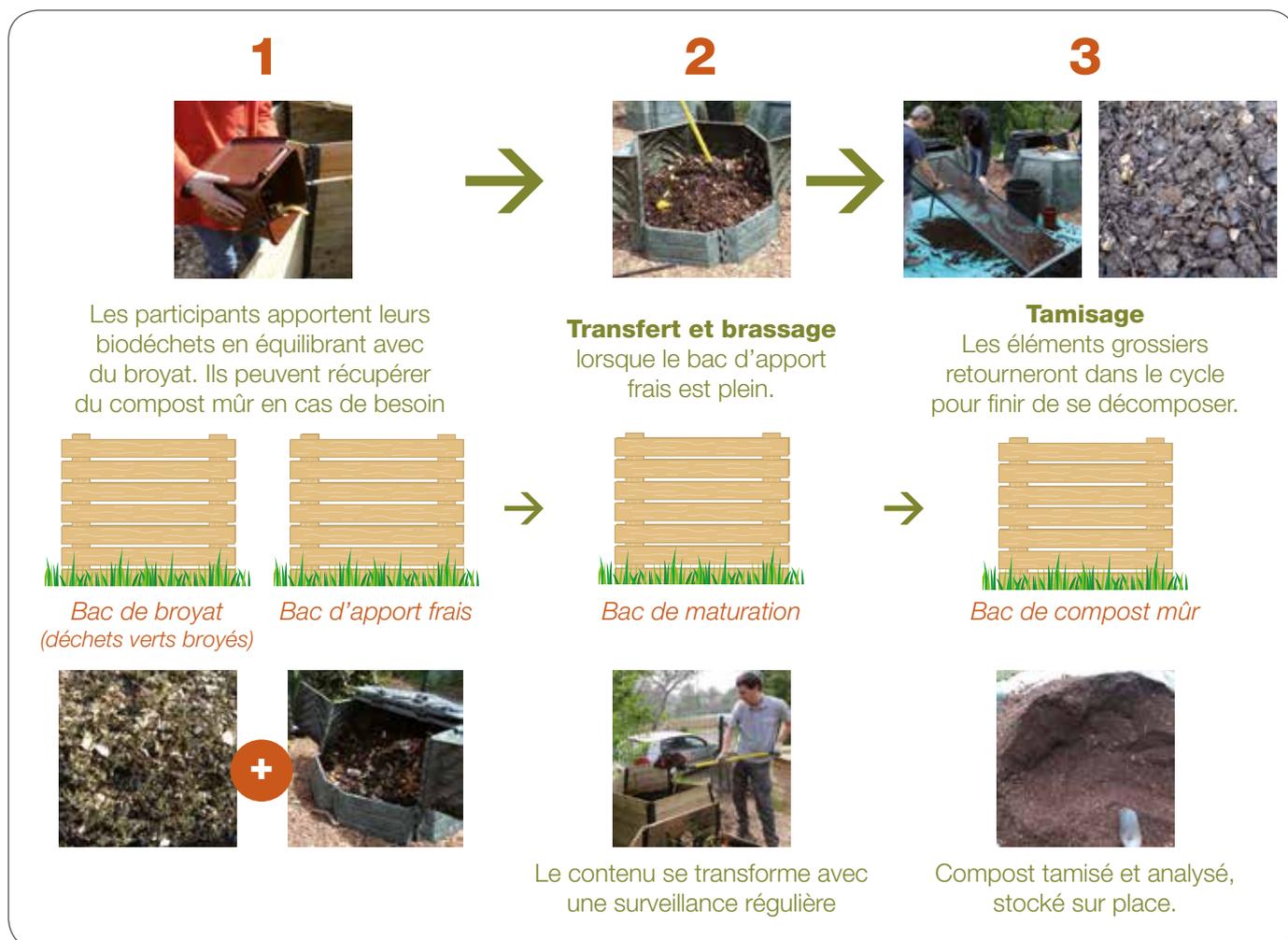
UNIVALOM met à disposition les services d'un Maître Composteur qui se charge de l'entretien des sites,

du suivi du processus de compostage et sert de relai auprès des habitants.

Des sessions de formation et de sensibilisation sont menées sur les sites. Ces rencontres ont pour but de développer un réseau de guides composteurs afin de promouvoir une bonne pratique du compostage collectif et individuel.

À ce jour, le Syndicat a déjà ouvert 7 sites de compostage collectif sur son territoire et 1 700 L de compost tamisé ont été récoltés.

Cela représente 4,5 tonnes d'Ordures Ménagères et 1,1 tonne de déchets verts détournées du traitement.



Les sites de compostage collectif

1

2

Les 2 sites de Garbejaire :

« Les jardins familiaux »

« Les terrains de tennis »

(Commune de Valbonne
Sophia Antipolis)

- Inauguration des 2 premiers sites en juin 2011
- 4 transferts de bacs
- 3 rencontres auprès des habitants
- 4 récoltes de compost tamisé
- 4 analyses de compost
- 2 « Apéro compost »
- Travaux d'agrandissement du site des « jardins familiaux »

3

« Les Mimosas »

(Commune d'Antibes Juan-les-Pins)

- Inauguration le 28 janvier 2012
- 1 rencontre auprès des habitants en décembre 2012

4

« l'Hôtel de Ville »

(Commune de Mandelieu-La Napoule)

- Inauguration le 16 novembre 2012
- Formation de 2 agents de la mairie
- Site semi-autonome
- 1 récolte de compost tamisé
- 1 Primeur local participant
- 2 animations pour les scolaires

Les conditions favorables au compostage collectif

- Relations de proximité avec les participants
- Personnes relais motivées sur place
- Site propre et entretenu
- Apports réguliers et équilibrés (azote + carbone)
- Objectif « 0 » nuisance grâce à un entretien régulier





5

« CLSH Les petits copains »

(Commune de Mandelieu-La Napoule)

- Inauguration le 16 janvier 2013
- Formation de l'ensemble des animateurs et du personnel de cuisine
- Site semi-autonome
- 1 transfert de bac
- 4 sessions d'animations

6

« Gendarmerie Mobile »

(Commune d'Antibes Juan-les-Pins)

- Inauguration le 5 février 2013
- 2 broyages

7

Le Village de Vacances

« Lou Castelet »

(Commune de Théoule-sur-Mer)

- Inauguration le 11 juillet 2013
- Formation de l'ensemble du personnel
- Site semi-autonome



La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Ciapières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

+

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur
Provence au titre de Mouans-Sartoux

6

Les perspectives pour l'année 2014

Les perspectives pour l'année 2014

→ Une nouvelle modification statutaire devra être réalisée afin d'intégrer les nouvelles Communautés d'Agglomération créées au 1^{er} janvier 2014. Elle permettra l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins à réception de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts d'UNIVALOM.

→ Poursuite de la gestion du traitement des déchets à compter du 1^{er} janvier 2014 pour les 5 communes retrayantes du Syndicat au 31 décembre 2013 : Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et Mouans-Sartoux dans le cadre de mandats de gestion. Démarrage de la gestion de l'évacuation et du transport des déchets de la déchèterie de Mouans-Sartoux.

→ Création d'un service gestion des déchèteries au sein d'UNIVALOM, avec transfert du personnel lié aux équipements transférés, reprise des contrats et des marchés en cours, mise en place d'une facturation pour les usagers, etc.



→ Mise en œuvre opérationnelle de 3 nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) avec les éco-organismes ECO-MOBILIER pour les déchets d'ameublement, ECO-DDS pour les Déchets Ménagers Spéciaux et ALIAPUR pour les pneus.

éco-mobilier
LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR
ÉCO-ORGANISME AGRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE



→ Ouverture du centre de compostage collectif des Semboules qui doit devenir une véritable vitrine de cette filière pour UNIVALOM (visites pédagogiques, partenariats avec les utilisateurs...).

→ Programme de prévention d'UNIVALOM : lancement des groupes de travail.

→ Création d'un quai de transfert sur la Commune de Gourdon : fin des études et lancement des marchés des travaux.

→ Création d'un site de compostage de déchets verts : lancement d'une étude permettant de traiter l'intégralité des 35 000 tonnes de déchets verts d'UNIVALOM.

→ Poursuite de la mise en œuvre d'aménagements pour l'amélioration de la sécurité du site d'UNIVALOM (optimisation des cheminements piétonniers, réalisation de nouvelles places de stationnement avant l'entrée sur l'UVE,...).





La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur
Provence au titre de Mouans-Sartoux

7

Terminologie et modes de calcul

Une terminologie et des modes de calcul communs ont été définis par la majorité des EPCI des Alpes-Maritimes, afin de disposer de données comparables, et être compréhensibles par tous. Ce cadre de travail général a été complété (*mots en gras en couleur*) afin de répondre aux spécificités d'UNIVALOM (abréviations utilisées dans le rapport annuel).

Bilan énergétique : le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante : $Be = \text{somme des énergies consommées (en K Tonne équivalent Pétrole)} - \text{somme des émissions évitées}$

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport.

Les énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Bois : sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois (vieux mobilier), les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois,...

Boues de stations d'épuration : si l'EPCI a cette compétence, prendre en compte les boues des STEP existantes sur le territoire de l'EPCI, exprimées en matière sèche et en matière brute.

CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAPAP : voir Pôle Azur Provence (PAP)

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1er janvier 2014, regroupant la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté de Communes des Terres de Siagne et la Communauté de Communes des Monts-d'Azur.

CAPL : Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, créée au 1er janvier 2014 et regroupant les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

Centre de tri-compostage des OM : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Energétique (CVE) des OM : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO) : unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance (cf. Commission de suivi de site de l'UVE).

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Commission de Suivi de Site de l'UVE : cette commission a pris le relais de la CLIS en 2012. Elle se réunit une fois par an.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. La qualité des composts fabriqués à partir de déchets est définie par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de quartier : les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

Coûts : présentation en utilisant la matrice standard d'expression des coûts établie par l'ADEME, pour chaque catégorie de déchet ou globalement. Elle peut être remplie à partir de sources différentes : compta-coût, e-coût, données des EPCI. Les coûts sont exprimés en HT.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé.

CSR : Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants :

- la valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permettant de limiter leur mise en décharge,
- les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui, en remplacement des énergies fossiles, permettent de fortement diminuer les émissions de CO₂ non renouvelables,
- le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

Co-incinération : opération visant à produire de l'énergie en utilisant des déchets comme combustible de remplacement d'un combustible fossile.

DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques infectieux) : déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on sait, ou dont on a de bonnes raisons de croire, qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, qu'ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants (art. R 1335-1 du Code de la Santé Publique).

Déchet : selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus

généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DD (Déchets Dangereux) regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées) : déchets dangereux des activités (entreprises et administrations) produits en petites quantités. Ils ont la même composition que les DDM.

NB : le rapport annuel doit indiquer le détail des déchets dangereux, au moins pour les huiles usagées, les batteries, les piles et autres DDM.

Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages.

EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte-à-porte.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / D3E). Ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...

- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres d'UNIVALOM.

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPCI et les communes adhérentes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB Déchets Non Ménagers) : produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchets recyclables secs : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les

déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc ...), des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : espace aménagé, gardienné et clôturé. Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

Dépôt sauvage : abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

Emplois : prendre en considération les emplois directs liés aux services de collecte, transport et traitement des déchets (y compris déchèteries), sans intégrer les filières aval de valorisation, ni les prestations assurées par les opérateurs privés. Séparer si possible les emplois du secteur marchand et les emplois « aidés » (insertion par l'économique...).

EMR : Emballages Ménagers Recyclables.

Encombrants : Voir déchets encombrants.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

GES (Gaz à Effet de Serre ou bilan carbone) : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) ; l'impact des déchets en terme d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO₂, à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO₂ et de CH₄, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d') : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement.

ISD (Installation de Stockage des Déchets) : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

JMR : Journaux Magazines et Revues.

Mâchefers : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Méthanisation : procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en auto-consommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

OMR (Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles appelées aussi OM grises) : les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

Pôle Azur Provence (PAP) : Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (supprimée au 31 décembre 2013) comprenant les communes de Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne.

Population : les chiffres officiels sont ceux du dernier recensement.

Pré-collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).

Prévention : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels,

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année } n)}{\text{Population année } n} - \frac{(\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{population année } n - 1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération : opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou redevance générale) : les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance prévue par l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales : taxe et redevance ne peuvent coexister. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères.

RS (Redevance spéciale) : redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (si elle a instauré la redevance générale, elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale). La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu.

Refus de tri ou de compostage : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage.

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

REP (Responsabilité Élargie du Producteur) : démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Résidus d'assainissement : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs collectifs d'épuration (à l'exception des boues de station) et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées.

Ressourcerie : établissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Ripeur : personnel de collecte des déchets en porte-à-porte assurant le chargement des bennes de collecte.

SMED : Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets du Moyen Pays.

Taux de valorisation des déchets : la valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé}}{\text{tonnage collecté ou reçu en déchèterie}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) : usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie.

UVE : Unité de Valorisation énergétique, voir *Centre de Valorisation énergétique (CVE)*.

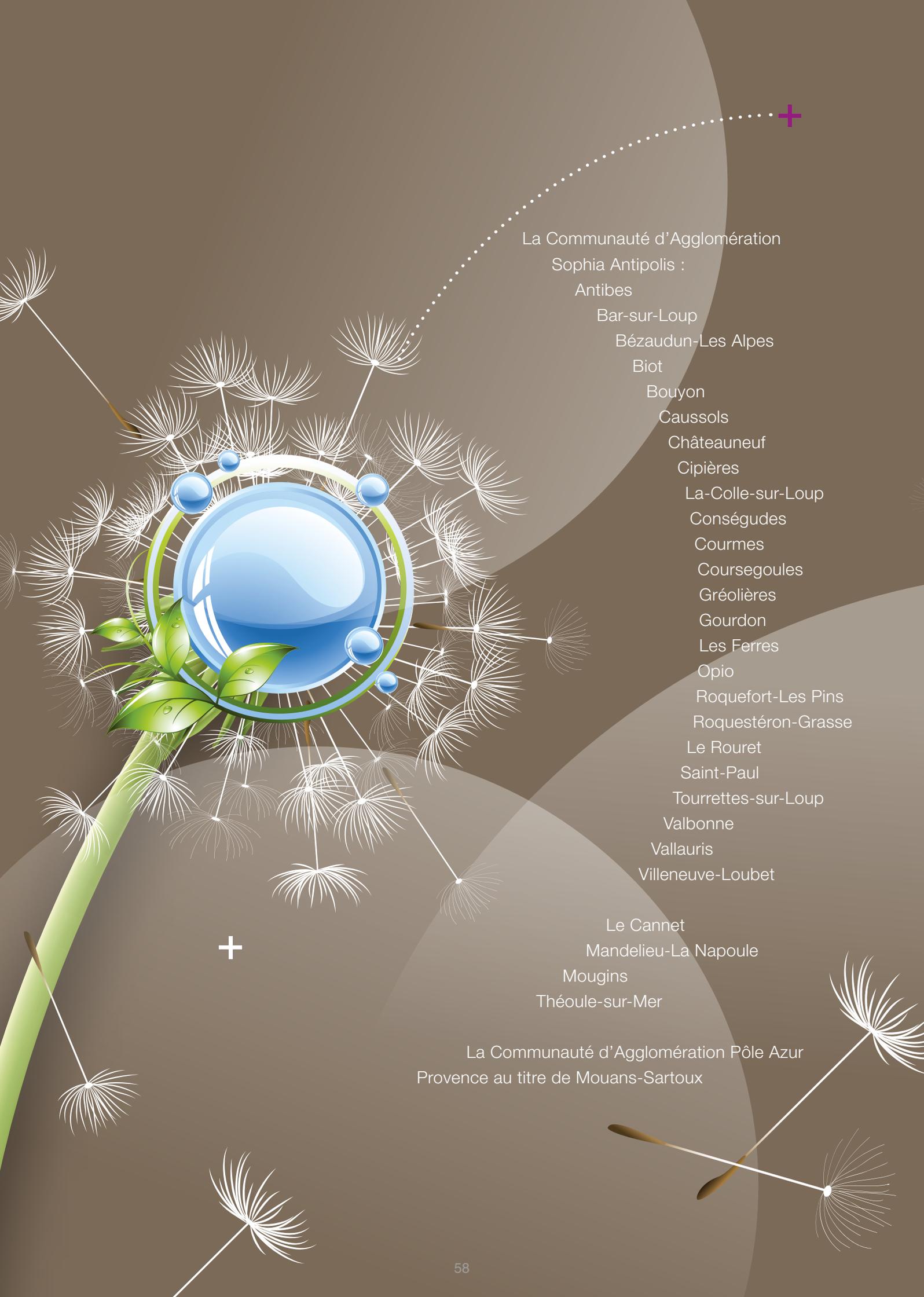
Valorisation énergétique : récupération de la chaleur ou du méthane émis lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celui-ci ou de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Tonnage valorisé
= *tonnage entrant en centre de tri – refus non valorisés*

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

Tonnage valorisé
= *tonnage entrant – refus de compostage*



La Communauté d'Agglomération

Sophia Antipolis :

Antibes

Bar-sur-Loup

Bézaudun-Les Alpes

Biot

Bouyon

Caussols

Châteauneuf

Cipières

La-Colle-sur-Loup

Conségudes

Courmes

Coursegoules

Gréolières

Gourdon

Les Ferres

Opio

Roquefort-Les Pins

Roquestéron-Grasse

Le Rouret

Saint-Paul

Tourrettes-sur-Loup

Valbonne

Vallauris

Villeneuve-Loubet

Le Cannet

Mandelieu-La Napoule

Mougins

Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur
Provence au titre de Mouans-Sartoux

8

Annexes

Annexe 1

Bilan des flux des déchets en 2013

Evolution des tonnages traités de 2009 à 2013							
	Déchets	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
OMA	OMR*	124 581	129 309	126 413	123 710	-1%	122 512
	Verre	6 360	6 843	7 003	7 529	-9%	6 848
	JMR & EMR (hors verre)	9 892	10 218	11 524	11 270	3%	11 633
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	28 946	29 547	31 467	30 993	12%	34 680
	Gravats	20 503	19 512	22 307	19 998	-5%	19 011
	Encombrants	21 374	23 176	25 158	23 097	9%	25 200
	Bois	5 537	6 262	6 890	6 604	-2%	6 495
	Ferrailles	3 803	2 961	3 275	2 697	-11%	2 394
	DEEE	1 087	1 227	984	698	-12%	615
	Cartons	576	633	840	755	-19%	612
	DMS	180	217	197	172	7%	185
	Piles	11	6	9	5	27%	6
	Batteries	25	0	0	0	-	1
	Huiles alimentaires	139	135	148	141	-20%	113
	Pneus	53	65	67	61	27%	77
	Huiles de vidange	26	19	11	24	-8%	22
	Films plastiques			27	25	-7%	23
	Bouteilles de gaz**		2 991	2 292	1 935	67%	3 222
Extincteurs**						590	
TOTAL DÉCHETS		223 094	230 129	236 320	227 752	1%	230 427
TOTAL en kg/an/hab		847	872	913	881	0%	884

* les OMR pris en compte sont ceux d'UNIVALOM uniquement (sans apports extérieurs)

** les bouteilles de gaz et extincteurs sont comptabilisés en unité et non inclus dans le tonnage total

*** depuis 2011, le rapport annuel est basé sur la population municipale

Annexe 2

Devenir des déchets en 2013

Devenir des déchets en 2013								
Déchets		Tonnages traités	performances en kg/an/hab.	Stockage en ISD	Quantités (en tonne)			
					Valorisation			
					Matière	Organique	Energétique	
incinération	co-incinération							
OMA	OMR	122 512	470				122 512	
	Verre	6 848	26		6 848			
	JMR & EMR (hors verre)**	11 633	45		13 678	32 455		
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	34 680	133					732
	Gravats	19 011	73		16 579			2 382
	Encombrants	25 200	97	3 855	4 565			16 779
	Bois	6 495	25		6 398			97
	Ferrailles	2 394	9,18		2 394			
	DEEE	615	2,36		566			50
	Cartons	612	2,35		612			
	DMS	185	0,71		185			
	Piles	6	0,02		6			
	Batteries	1	0,00		1			
	Huiles alimentaires	113	0,43					113
	Pneus	77	0,30		77			
	Huiles de vidange	22	0,08					22
Films plastiques	23	0,09		23				
TOTAL en tonne		230 427	884	3 855	51 932	32 455	122 512	20 175
TOTAL en kg/an/hab				15	199	124	470	77
Taux de valorisation - élimination				2%		14%		8%

*les bouteilles de gaz et extincteurs sont comptabilisés en nombre de bouteilles et non inclus dans le total

**rattrapage de JMR des années antérieures + destockage des JRM sur le centre de tri des emballages

Annexe 3

Bilan financier des flux de déchets

Bilan 2013	Somme des charges	Somme des recettes
Charges fonctionnelles	1 546 718,12 €	
Prestation déchets	21 311 584,71 €	
Remboursement des emprunts (I+A)	2 976 941,61 €	
Communication collecte sélective	3 170,10 €	
Contribution CASA		12 624 001,28 €
Contribution LE CANNET		2 303 910,70 €
Contribution MANDELIEU-LA NAPOULE		1 362 957,61 €
Contribution MOUGINS		1 730 022,75 €
Contribution THEOULE-SUR-MER		197 477,80 €
Contribution SIVADES (MOUANS SARTOUX)		146 629,99 €
SUBVENTIONS		
Soutiens Sociétés agréées		3 224 121,14 €
Recettes industrielles		5 464 511,39 €
Recettes apports extérieurs		823 691,35 €
TOTAL UNIVALOM	25 838 414,54 €	27 877 324,01 €

Evolution financière de 2009 à 2013

Evolution financière	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Charges fonctionnelles	1 547 239,66 €	1 337 611,43 €	1 291 081,61 €	1 368 177,33 €	13%	1 546 718,12 €
Remboursement des emprunts	2 736 683,52 €	3 301 511,53 €	3 562 423,85 €	3 354 667,73 €	-11%	2 976 941,61 €
Prestation déchets	17 186 898,23 €	18 000 264,84 €	20 205 645,56 €	19 946 832,74 €	7%	21 311 584,71 €
Communication déchets	258 298,40 €	210 137,40 €	60 138,00 €	150 053,00 €	-98%	3 170,10 €
TOTAL UNIVALOM	21 729 119,81 €	22 849 525,20 €	25 119 289,02 €	24 819 730,80 €	4%	25 838 414,54 €

Annexe 4

Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN UNIVALOM 2013	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	230 427 tonnes
TOTAL DEPENSES D'UNIVALOM	25 838 415 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	9 512 324 €
COUT NET UNIVALOM	16 326 091 €
POPULATION UNIVALOM	260 760 habitants
Kg/habitant UNIVALOM	884 kg/hab/an
COUT NET UNIVALOM à la tonne	70,85 € / tonne
COUT NET UNIVALOM par habitant	62,61 € /hab

Annexe 5

La population d'UNIVALOM

Données INSEE recensement 2010, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. Ci-dessous la population prise en compte dans ce rapport :

COLLECTIVITES MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
Le Cannet	42 320	42 780
Mandelieu-La Napoule	22 203	22 458
Mougins	18 917	19 267
Théoule sur Mer	1 551	1 573
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (créée en 2002)	175 769	178 954
Antibes	74 120	75 174
Bar-sur-Loup	2 795	2 845
Bézaudun-Les Alpes	204	207
Biot	9449	9 687
Bouyon	482	486
Caussols	242	248
Châteauneuf	3245	3 331
Cipières	373	384
La Colle-sur-Loup	7 676	7 818
Conségudes	82	82
Courmes	100	101
Coursegoules	473	482
Les Ferres	97	97
Gourdon	426	431
Gréolières	559	567
Opio	2 115	2 187
Roquefort-Les Pins	6 355	6 569
Roquestéron-Grasse	79	81
Le Rouret	3 857	4 019
Saint-Paul	3 486	3 545
Tourrettes-sur-Loup	4 007	4 102
Valbonne	12 275	12 803
Vallauris	28 252	28 450
Villeneuve-Loubet	15 020	15 258
POPULATION UNIVALOM	260 760	265 032
Mouans-Sartoux	10 198	10 443
POPULATION UNIVALOM	270 958	275 475

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique (depuis le rapport 2011, nous prenons cette population en référence).

Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) pour le territoire de la Commune de Mouans-Sartoux adhère à UNIVALOM.

Annexe 6

Tarifs d'UNIVALOM

2013	
A - Incinération des Ordures Ménagères	89,00 € HT/Tonne (Hors TGAP)
Après remise immédiate de 20 € HT/Tonne	69,00 € HT/Tonne (Hors TGAP)
B - Traitement des déchets verts	83,48 € HT/Tonne
C - Traitement des déchets de bois	104,52 € HT/Tonne
D - Traitement des cartons emballages	30,00 € HT/Tonne
E - Traitement pneus	183,93 € HT/Tonne
F - Traitement des gravats propres	37,24 € HT/Tonne
G - Traitement des gravats sales	51,99 € HT/Tonne
H - Encombrants	
- C.S.R	155,00 € HT/Tonne
- Enfouis	151,79 € HT/Tonne (hors TGAP)

En ce qui concerne la valorisation des journaux magazines et emballages ménagers, un tarif différencié sera appliqué pour les membres, afin de tenir compte du traitement en mélange de ces flux collectés sur le territoire.

I - Tri valorisation journaux magazines	1 € HT/Tonne
J - Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables	60,00 € HT/Tonne
K - Tri Sélectif EMR – JMR (en mélange) bi-flux	50,00 € HT/Tonne

Par ailleurs, pour les déchets ménagers spéciaux « D.M.S. » et autres divers déchets ménagers assimilés susceptibles d'être réceptionnés en déchèteries (verre plat, bouteilles de gaz, huiles usagées, etc...), il est appliqué une majoration de 10 % sur les factures réglées par le Syndicat Mixte, en référence à l'article 19 des statuts « contributions financières des membres ».

Annexe 7

Données OMR

Ordures Ménagères Résiduelles	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	17 138	17 394	16 869	16 472	-1%	16 228
Mandelieu-La Napoule	10 691	10 607	10 351	9 862	-1%	9 812
Mougins	8 266	8 504	8 177	7 861	-1%	7 789
Théoule-sur-Mer	1 885	1 806	1 834	1 758	0%	1 755
CASA	86 601	90 998	89 182	87 757	-1%	86 929
TOTAL UNIVALOM OMR	124 581	129 309	126 413	123 710	-1%	122 512

Annexe 8

Fiche d'identité de l'unité de valorisation énergétique

- Cette usine possède 2 lignes d'incinération ainsi que les matériels suivants : un silo à chaux de capacité de 100 m³, un silo à charbon actif de 34 m³, un silo de stockage de REFIOM de 200 m³ chauffé électriquement, un local process avec préparation d'eau déminéralisée, un groupe turbo-alternateur d'une puissance de 11 MW, un aérocondenseur, un hall de traitement et de stockage de mâchefers en dépression avec traitement de lavage de l'air, un traitement des mâchefers par criblage, déferrailage et récupération des métaux non ferreux par courant de Foucault mais également une double pesée des déchets entrants, équipée de détecteurs de radioactivité, et une fosse de réception des déchets de 4 500 m³ équipée de deux ponts roulants et de deux grappins de 2 tonnes de capacité chacun.

- Chaque ligne d'incinération est équipée d'un four d'une capacité de 9,5 tonnes /h et d'un traitement des fumées composé d'une chaudière de 27 tonnes /h. de vapeur surchauffée à 350°C, d'un réacteur sec de traitement à la chaux spongiacale et au charbon actif, d'un filtre équipé de 792 manches en téflon de 5,51 mètres de long et de 15 cm de diamètre,

d'une tour de réaction permettant d'éliminer les oxydes d'azote par catalyse (1), d'un ventilateur de tirage, d'une cheminée équipée d'un analyseur multi-gaz par infra rouge à « transformée de Fournier » et d'un appareil de prélèvement en continu des dioxines.

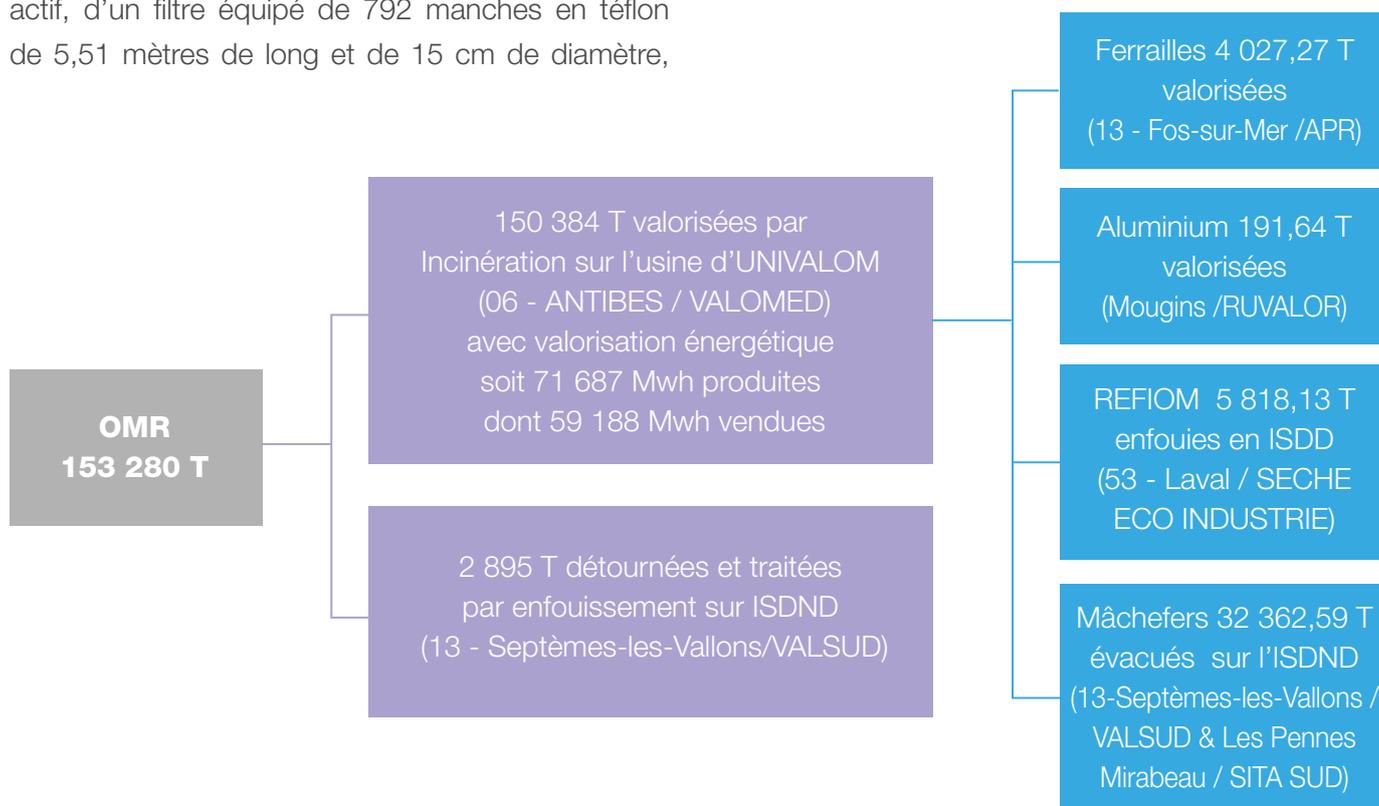
(1) : catalyseur composé d'un mélange d'oxydes de vanadium, d'oxydes de titane, et d'oxydes de tungstène.

La capacité annuelle maximale de l'UVE est de 160 000 tonnes.

Le détail du fonctionnement est expliqué sur le site internet www.univalom.fr

En 2013, la performance énergétique de l'UVE est de 67% (taux calculé selon Arrêté du 3 août 2010 relatif aux installations d'incinération et de co-incinérations de déchets non dangereux).

L'organisation de la filière de traitement des OMR ainsi que l'évolution du gisement sont schématisées ci-dessous (les tonnages indiqués comprennent les apports extérieurs) :



Quelques données sur les OMR traités par VALOMED :

Evolution des tonnages traités sur l'UVE	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
OMR (UNIVALOM)	124 581	129 309	118 216	119 882	2%	122 512
OMR SIVADES (Mouans-Sartoux)	5 150	5 438	3 621	6 763	-28%	4 850
OMR SIVADES			6 367	10 000	1%	10 051
OMR apports extérieurs	21 586	19 659	13 635	8 488	53%	12 972
TOTAL OMR	151 316	154 405	141 839	145 133	4%	150 384
REFIOM	5 698	5 785	4 866	5 530	5%	5 818
MIOM - mâchefers	33 609	33 142	30 388	31 741	2%	32 363
Ferrailles / incinération	3 027	2 984	3 452	3 229	25%	4 027
Alu / incinération	329	166	180	184	4%	192

Annexe 9

Données Recyclables

Les recyclables (EMR, JMR, Verre)	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	2 039	2 092	2 116	2 009	-6%	1 882
Mandelieu-La Napoule	1 738	1 801	2 079	2 273	-4%	2 172
Mougins	1 254	1 198	1 119	1 212	12%	1 357
Théoule-sur-Mer	106	147	133	136	-5%	129
CASA	11 115	11 760	12 819	12 388	-3%	12 039
Apport direct		63	261	292	208%	902
Compensation				489		0
UNIVALOM	16 252	17 061	18 527	18 799	-2%	18 481

Précisions :

- Depuis 2011, la CASA, Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer ont changé leur schéma de collecte et ont collecté les EMR et les JMR ensemble. Afin d'estimer l'évolution du gisement des EMR et des JMR sur le territoire syndical, il faut donc associer les 2 gisements.
- Jusqu'en 2010, 2 contrats Eco-Emballages coexistaient sur le territoire d'UNIVALOM :
 - 1 contrat porté par la CASA pour son territoire,
 - et 1 contrat porté par UNIVALOM pour les 4 communes hors CASA (Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les 2 contrats ont été regroupés en 1 seul contrat avec Eco-Emballages porté par UNIVALOM.

Annexe 10

Données Verre

Verre	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	681	707	733	666	-10%	596
Mandelieu-La Napoule	763	850	908	991	-13%	864
Mougins	512	490	367	381	30%	493
Théoule-sur-Mer	71	85	75	83	0%	83
CASA	4 333	4 648	4 658	4 627	4%	4 811
Apport direct		63	261	292	-100%	
Compensation				489		
UNIVALOM	6 360	6 843	7 003	7 529	-9%	6 848

L'augmentation de 30% du gisement verre de Mougins s'explique par l'attribution du verre PAP à cette commune.

Annexe 11

Données EMR & JMR

JMR & EMR (hors verre)	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	1 358	1 385	1 383	1 343	-4%	1 285
Mandelieu-La Napoule	975	951	1 170	1 283	2%	1 308
Mougins	742	707	752	831	16%	965
Théoule-sur-Mer	35	62	58	53	-13%	46
CASA	6 782	7 112	8 161	7 761	3%	8 029
UNIVALOM	9 892	10 218	11 524	11 270	3%	11 633

Annexe 12



Un seul contrat Eco-Emballages pour UNIVALOM

Jusqu'en 2010, 2 contrats Eco-Emballages coexistaient sur le territoire d'UNIVALOM :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les 2 contrats ont été regroupés en 1 seul contrat avec Eco-Emballages porté par UNIVALOM.

Comme précédemment, UNIVALOM assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'EMR de l'ensemble des collectivités membres. De même, la CASA continue de gérer de manière autonome la communication de proximité liée à la collecte sélective (avec son équipe de 10 ambassadeurs du tri), tandis que le syndicat assure cette communication pour les 4 communes hors CASA.

Toutefois, en 2011, comme les exercices précédents, la CASA et UNIVALOM, au titre des 4 communes membres, ont perçu séparément les produits de la vente des matériaux. Par contre, UNIVALOM a perçu l'intégralité des soutiens d'Eco-Emballages.

Depuis 2012, UNIVALOM perçoit l'ensemble des recettes liées à ce contrat, les soutiens d'Eco-Emballages, d'une part, et les produits de revente, d'autre part. Ci-dessous, le tableau des repreneurs d'UNIVALOM pour les matériaux issus du tri des « sacs jaunes » :

Matériau	Matériau sortant après tri	Repreneur
EMR, EMR & JMR	Acier	PAPREC, LA COURNEUVE (93)
	Aluminium	SEA, CAGNES SUR MER (06)
	Cartons	
	Briques alimentaires	
	Plastiques	UPM, GRAND-COURONNE (76)
JMR		
VERRE	Verre	O-I MANUFACTURING, VILLEURBANNE (69)

Annexe 12



Les données EMR en 2013

Les EMR, hors verre, ont été triés, dans le cadre du CPPP, au centre de tri de EHOL (Cannes 06).

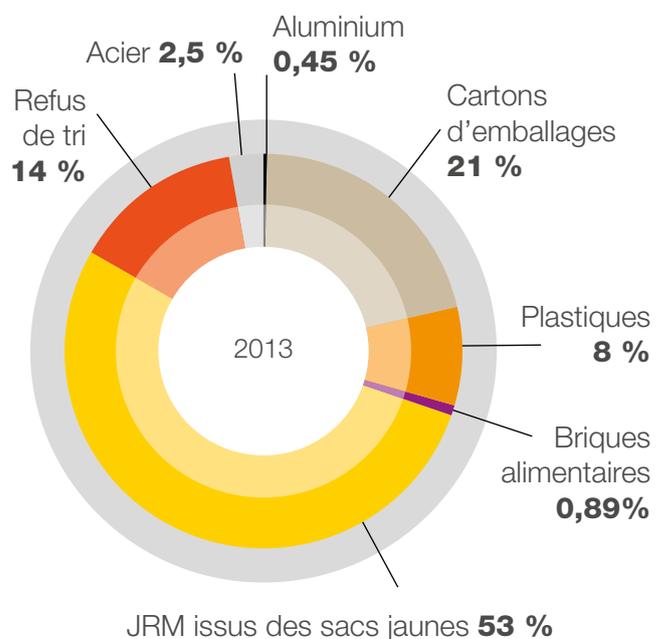
Ici, nous aborderons les filières du contrat UNIVALOM / Eco-Emballages.

Les recettes indiquées correspondent aux soutiens Eco-Emballages et aux recettes liées à la revente des produits issus des collectes EMR d'UNIVALOM.

En 2013, les EMR ont été triés et orientés vers des filières spécifiques suivant les catégories réparties dans le graphe suivant :

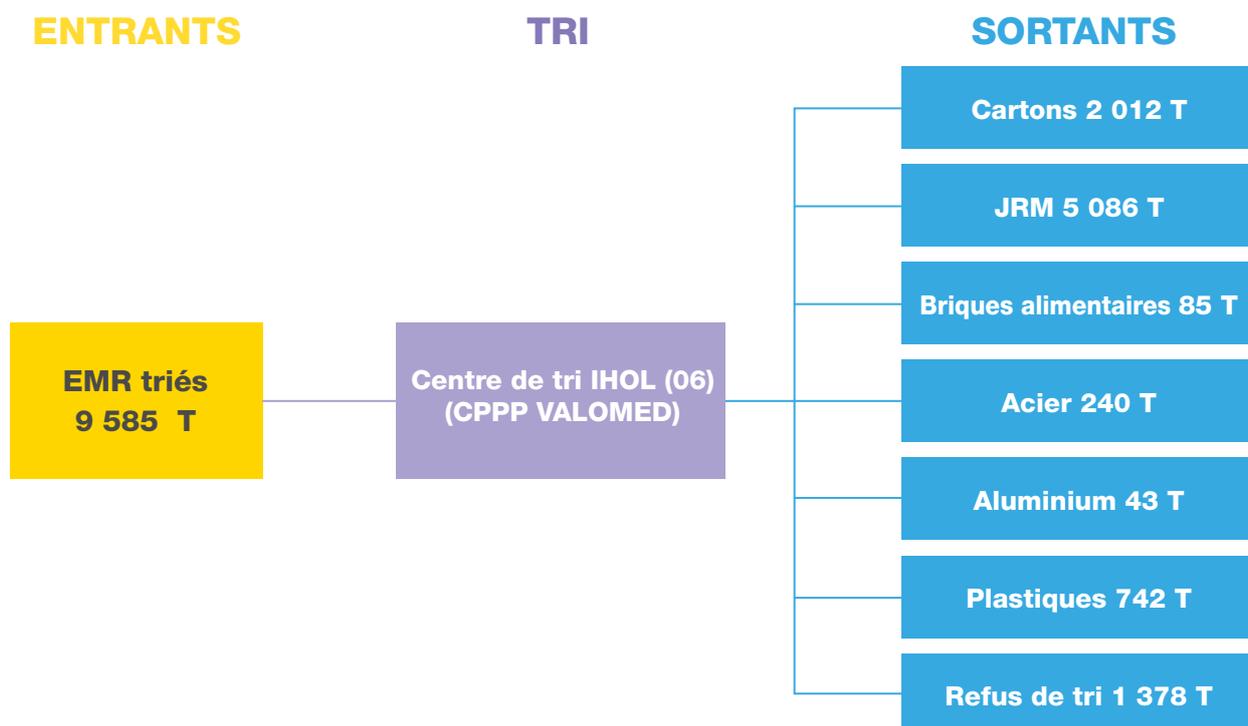
Pour information, la moyenne des taux de refus au niveau national (données ADEME 2008) est de 23% contre 15% pour UNIVALOM.

Répartition des matériaux recyclés à partir des emballages ménagers en 2013



Le schéma des filières UNIVALOM pour ce contrat figure ci-dessous :

Répartition par filière de traitement des OMR



Annexe 12



Détail des données EMR et Verre :

Evolution de la collecte sélective sur le territoire du contrat UNIVALOM / ECO-EMBALLAGES DE 2009 à 2013

	Territoire concerné	4 communes membres (hors CASA)		UNIVALOM*			
		2009 tonnes	2010 tonnes	2011 tonnes	2012 tonnes	2013 tonnes / kg/hab/an	
EMR	Emb ménagers (& JMR) entrants au centre de tri	1 578	1 591	8 131	9 918	10 516	40
	Acier	83	98	272	260	240	1
	Aluminium	9	19	31	33	43	0
	Cartons, cartonnets, papiers d'emballages	621	409	1 505	2 078	2 012	8
	Plastiques	284	300	843	876	742	3
	Briques alimentaires	39	33	76	90	85	0
	Journaux magazines issus des sacs jaunes	152	230	1 362	4 849	5 086	20
	Refus de tri	390	418	1 327	1 512	1 378	5
	cartons 1.05			445			
	cartons 1.02			2 186			
	TOTAL PRODUITS TRAITÉS	1 578	1 506	8 048	9 698	9 585	37
Collecte verre	Verre recyclé	2 100	1 578	7 132	7 529	6 964	27
Sortants UVE	Acier récupéré sur mâchefers	3 031	2 920	3 444	3 246	4 027	
	Aluminium récupéré sur les mâchefers	329	205	173	190	192	
	Électricité	57 051	58 333	50 032	56 246	59 188	MWH

* En 2011, UNIVALOM a un seul contrat Eco-Emballages pour l'ensemble de son territoire.

La performance « produits recyclés » issus de la collecte séparée EMR & JMR est de 37 kg/an/hab

NB : le reliquat entre les tonnes collectées et les traitées constitue le stock.

Annexe 13

Recettes issues des soutiens et ventes de produits

RECETTES de valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2013 en € HT	
Acier	41 075,08 €
Aluminium	15 465,48 €
Cartons (Catégorie 5,02 et 1,05)	157 493,39 €
PP	207,32 €
Bouteilles en P.E.T clair / Q0	60 762,54 €
Bouteilles en P.E.T. foncé / Q6	32 158,93 €
Flacons en P.E.H.D.	48 939,76 €
Q6 nct coloré	38 457,72 €
Q6 mix coloré	2 480,63 €
PET Q0 nct clair	5 587,68 €
PET Q4	6 217,75 €
Plastiques en mélange	
Verre	181 418,06 €
Papiers (catégorie 1,11 dégradé)	362 448,22 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	952 712,56 €
Papiers (catégorie 1.11)	166 978,69 €
Cartons (autres)	38 781,54 €
Films plastiques	1 326,20 €
Métaux ferreux et non ferreux	354 526,47 €
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	561 612,90 €
Soutiens financiers OCAD3E	45 794,87 €
Soutiens financiers Eco Emballages	2 800 086,55 €
Soutiens financiers Eco Emballages / Avenant	69 811,00 €
Soutiens financiers Eco Folio	308 428,72 €
Soutiens Eco-Organismes	3 224 121,14 €
Recettes issues des collectes séparées	4 738 446,60 €
Recettes de vente d'électricité	3 950 027,79 €
TOTAL RECETTES	8 688 474,39 €

Annexe 14

Données OMA de 2009 à 2013

OMA (OMR et recyclables)	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	19 177	19 486	18 985	18 481	-2%	18 109
Mandelieu-La Napoule	12 428	12 409	12 430	12 135	-1%	11 983
Mougins	9 520	9 701	9 296	9 073	1%	9 146
Théoule-sur-Mer	1 992	1 953	1 967	1 894	-1%	1 884
CAPAP (Mouans-Sartoux)						2 009
CASA	97 716	102 758	102 001	100 145	-1%	98 968
Apport direct		63	261	292	208%	902
Compensation				489	-100%	
UNIVALOM	140 832	146 370	144 941	142 509	0,43%	143 117

Annexe 15

Données déchets hors OMA

TONNAGES 2013	Déchets verts	Gravats propres	Gravats sales	Encom- brants CSR	Encom- brants ISDND	Bois	Fer- railles	DEEE	Car- tons	DDM
Le Cannet	4 080	0	0	3 813	0	915	346	131	7	29
Mandelieu- La Napoule	2 384	474	823	770	879	360	109	75	1	22
Mougins	5 973		86	2 931	424	654	169	27	45	23
Théoule-sur-Mer	0	0	0	0	389	0	0	0	0	1
CASA	22 244	9 352	8 277	14 082	1 910	4 566	1 770	382	559	328
Antibes	10 493	5 722	2 783	4 928	2	1 975	790	53	0	194
Bar-sur-Loup	24	0	0	0	50	0	0	0	0	0
Biot	0	0	21	0	0	0	0	0	0	0
Châteauneuf	0	0	0	0	15	0	0	0	0	13
Cipières	38	115	0	22	191	0	37	0	0	17
La Colle-sur-Loup	1 302	1 376	0	1 144	2	444	174	102	0	5
Roquefort-Les Pins	12	0	0	2	1	0	0	0	0	0
Le Rouret	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Saint-Paul	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tourrettes- sur-Loup	327	203	0	146	1	0	24	0	0	0
Valbonne	3 055	927	1 831	1 157	4	866	322	164	66	49
Vallauris	4 510	1 009	3 642	6 675	394	1 280	423	63	0	43
Villeneuve-Loubet	139	0	0	8	225	0	0	0	0	0
Collecte mutualisée	2 337	0	0	0	1 025	0	0	0	493	6
UNIVALOM	34 680	9 825	9 186	21 596	3 603	6 495	2 394	615	612	403
				25 199				TOTAL UNIVALOM		89 410

Annexe 16

Evolution des tonnages traités hors OMA

Déchets	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Déchets verts	28 946	29 547	31 467	30 993	12%	34 680
Gravats propres	13 543	11 306	12 401	10 399	-6%	9 825
Gravats sales	6 960	8 205	9 906	9 599	-4%	9 186
Encombrants ISDND	21 374	22 821	6 246	3 856	-7%	3 603
Encombrants CSR		355	18 912	19 241	12%	21 596
Bois	5 537	6 262	6 890	6 604	-2%	6 495
Ferrailles	3 803	2 961	3 275	2 697	-11%	2 394
DEEE	1 087	1 227	984	698	-12%	615
Cartons	576	633	840	755	-19%	612
DDM	435	442	434	402	0%	403
TOTAL	82 262	83 760	91 354	85 243	5%	89 410

NB : Opération pilote « encombrants » en 2010 qui a permis la mise en place de la filière CSR dès 2011.

DDM : DMS + piles+ batteries + huiles alimentaires + huiles de vidange + pneus

* Les bouteilles de gaz et les extincteurs sont comptabilisés en unité et donc non inclus dans le total

Evolution des « unités » traités hors OMA

Déchets*	2009	2010	2011	2012	évolution	2013
Bouteille de gaz				1 935	67%	3 222
Extincteur*						590

Annexe 17

Données déchets verts

Déchets verts	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	3 167	3 547	3 958	3 974	3%	4 080
Mandelieu-La Napoule	1 643	1 729	1 597	2 154	11%	2 384
Mougins	5 068	5 319	5 656	5 680	5%	5 973
CASA	19 067	18 953	20 256	19 186	16%	22 243
Antibes	9 988	9 907	10 703	9 016	16%	10 493
Cipières						38
La Colle-sur-Loup	294	316	197	1 066	22%	1 302
Tourettes-sur-Loup	588	695	481	16	1898%	327
Valbonne	2 788	3 040	3 171	2 823	8%	3 055
Vallauris	2 942	3 134	3 891	4 440	2%	4 510
TOTAL UNIVALOM	28 946	29 547	31 467	30 993	12%	34 680

Annexe 18

Données Gravats

Gravats propres	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Mandelieu-La Napoule			290	505	-6%	474
CASA	13 493	7 383	12 111	9 894	-5%	9 352
Antibes	8 326	4 393	8 364	6 673	-14%	5 722
Cipières						115
La Colle-sur-Loup		4	0	1 033		1 376
Tourrettes-sur-Loup	841	653	725	13	NC	203
Valbonne	888	1 174	1 845	846	10%	927
Vallauris	3 439	1 155	1 154	1 329	-24%	1 009
TOTAL GRAVATS PROPRES	13 543	7 383	12 401	10 399	-6%	9 825

Gravats sales	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet				5		
Mandelieu-La Napoule			352	756	9%	823
Mougins	90	144	119	78	9%	86
CASA	6 870	8 061	9 436	8 760	-6%	8 277
Antibes	1 720	2 518	2 391	2 628	6%	2 783
La Colle-sur-Loup	116	49	15	0	0%	0
Tourrettes-sur-Loup	28		0	0	0%	0
Valbonne	1 829	1 738	2 225	2 073	-12%	1 831
Vallauris	2 400	3 432	4 446	4 050	-10%	3 642
TOTAL GRAVATS SALES	6 960	8 205	9 906	9 599	-4%	9 186
TOTAL GRAVATS	20 503	15 588	22 307	19 998	-5%	19 011

Annexe 19

Données Encombrants

Encombrants enfouis en ISDND	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	2 881	2 974	275	0	0%	0
Mandelieu-La Napoule	1 859	2 244	1 156	843	4%	879
Mougins	2 895	2 784	687	444	-4%	424
Théoule-sur-Mer	325	436	574	548	-29%	389
CASA	13 415	14 383	3 554	2 021	-5%	1 911
Antibes	4 977	5 653	302	95	-98%	2
Ciapières						191
La Colle-sur-Loup	236	260	274	112	-99%	2
Tourrettes-sur-Loup	321	389	41	3	-65%	1
Valbonne	897	1 085	85	11	-61%	4
Vallauris	4 845	4 429	578	333	18%	394
TOTAL ENCOMBRANTS ISDND	21 374	22 821	6 246	3 856	-7%	3 603

Encombrants valorisés en CSR	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet			3 148	3 292	16%	3 813
Mandelieu-La Napoule			377	560	37%	770
Mougins			2 499	2 640	11%	2 931
Théoule-sur-Mer			0	0	0%	0
CASA			12 889	12 749	10%	14 082
Antibes			4 592	4 428	11%	4 928
Ciapières						22
La Colle-sur-Loup			0	869	32%	1 144
Tourrettes-sur-Loup			304	6	NC	146
Valbonne			1 338	1 060	9%	1 157
Vallauris			6 239	6 386	5%	6 675
Opération CSR complément		355				
TOTAL ENCOMBRANTS CSR		355	18 912	19 241	12%	21 596
TOTAL ENCOMBRANTS	21 374	23 176	25 158	23 097	9%	25 200

Il est à noter que la mise en place de la filière Encombrants valorisés en CSR a été mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2011.

Annexe 20

Données Bois

Déchets Bois	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	583	700	1 024	1 071	-15%	915
Mandelieu-La Napoule			234	348	3%	360
Mougins	636	640	618	633	3%	654
CASA	4 318	4 922	5 014	4 551	0,33%	4 566
Antibes	2 324	2 305	2 166	1 948	1%	1 975
Cipières						0
La Colle-sur-Loup		4	0	366	21%	444
Tourrettes-sur-Loup	231	257	214	0	0%	0
Valbonne	757	845	961	858	0,98%	866
Vallauris	1 006	1 492	1 508	1 379	-7%	1 280
TOTAL UNIVALOM	5 537	6 262	6 890	6 604	-2%	6 495

Annexe 21

Données Ferrailles

Ferrailles	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	662	469	468	370	-7%	346
Mandelieu-La Napoule			87	124	-12%	109
Mougins	274	143	281	242	-30%	169
CASA	2 868	2 349	2 440	1 960	-10%	1 770
Antibes	1 067	901	809	662	19%	790
Cipières						37
La Colle-sur-Loup				217	-20%	174
Tourrettes-sur-Loup	203	144	169	0	0%	24
Valbonne	543	302	513	502	-36%	322
Vallauris	819	848	855	575	-26%	423
TOTAL UNIVALOM	3 803	2 961	3 275	2 697	-11%	2 394

Annexe 22

Données DEEE

DEEE	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	218	230	207	176	-26%	131
Mandelieu-La Napoule			45	63	19%	75
Mougins	84	80	78	53	-49%	27
CASA	785	917	654	405	-6%	382
Antibes	341	303	187	47	12%	53
La Colle-sur-Loup				94	8%	102
Tourrettes-sur-Loup	46	53	45			
Valbonne	197	233	216	195	-16%	164
Vallauris	201	328	206	69	-8%	63
ECO-SYSTEMES UNIVALOM	1 087	1 227	984	698	-12%	615

Pour les lampes, RECYLUM a recyclé les tubes et lampes collectés dans la fabrication de produits neufs (nouveaux tubes fluo, laine de verre, vélo,...). Les tonnages recyclés sur les déchèteries d'UNIVALOM pour les derniers exercices sont :

Tubes et lampes	2009	évolution	2010	2011	2012	évolution	2013
RECYLUM UNIVALOM	0,4	7,77%	0,43	0,76	0,47	187,23%	0,88

Annexe 23

Données Cartons

Cartons	2009	2010	2011	2012	évolution en %	2013
Le Cannet	6	19	11	12	-42%	7
Mandelieu-La Napoule		2	0	0	-	1
Mougins	67	71	53	62	-27%	45
CASA	503	540	775	681	-18%	559
Valbonne	79	95	76	97	-32%	66
PAP & PAV CASA	424	445	699	582	-15%	493
TOTAL UNIVALOM	576	633	840	755	-19%	612

À noter en 2008, la mise en place de collectes en porte-à-porte de cartons sur les territoires de Sophia Antipolis et Mandelieu-La Napoule, collectes qui viennent s'ajouter aux cartons issus des déchèteries.

Annexe 24

Données DDM

DDM	Bouteilles de gaz (en unité)	Extincteurs (en unité)	DMS	Piles	Batteries	Huiles alimentaires	Pneus	Huiles de vidange	TOTAL (en tonne)
Le Cannet	552,00	0,00	18,91	1,05	0,00	1,34	3,88	3,96	29,14
Mandelieu-La Napoule	227,00	0,00	14,58	0,30	0,00	0,00	6,24	0,90	22,03
Mougins	140,00	0,00	16,92	1,34	0,00	1,31	3,18	0,00	22,75
Théoule-sur-Mer	12,00	0,00	0,59	0,00	0,00	0,31	0,00	0,00	0,90
CASA	2 291,00	589,00	133,74	3,26	0,75	110,12	63,76	17,01	328,65
Antibes	241,00	385,00	56,21	1,42	0,00	108,28	22,02	6,03	193,96
Cipières	438,00	0,00	12,38	0,00	0,75	0,00	0,00	3,51	16,65
La Colle-sur-Loup	0,00	0,00	2,70	0,14	0,00	0,00	1,90	0,72	5,46
Valbonne	665,00	100,00	41,05	1,16	0,00	1,39	0,00	5,85	49,45
Vallauris	947,00	104,00	21,40	0,55	0,00	0,00	20,58	0,90	43,43
UNIVALOM	3 222,00	589,00	184,76	5,95	0,75	113,08	77,06	21,87	403,47

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Collectés sur les déchèteries ou les centres techniques, les Déchets Dangereux des Ménages constituent un gisement très hétéroclite de déchets nécessitant un traitement spécifique. Bien qu'il s'agisse de petites quantités, les DDM sont des polluants dont les coûts de traitement à la tonne sont élevés du fait de leur diversité et spécificités.

Les DMS

Il s'agit des déchets : peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres d'UNIVALOM.

La collecte des DMS nécessite un stockage spécifique (armoires DMS, équipée de caisses palettes, petits bacs et d'étagères permettant de séparer les différentes catégories).

Lors de la reprise, le prestataire conditionne les déchets afin de sécuriser le transport, puis les apporte sur un centre collecteur. Là, un regroupement par catégorie sera effectué afin d'orienter les déchets vers leur filière de traitement.

Concernant ce flux, UNIVALOM a bénéficié jusqu'en 2010 d'aides aux transports et aux traitements de certains DMS (Agence de l'Eau). Ces aides représentaient environ 30% des coûts en 2010.

Les pneus, les batteries, les huiles et les piles

Les déchèteries du territoire d'UNIVALOM mettent à la disposition des habitants, des conteneurs affectés aux collectes des pneus, des batteries et des huiles (vidange et alimentaires).

Les huiles de vidange sont gérées via la filière « Vidange Propre » initiée par l'ADEME (co-incinération des huiles de vidange en cimenterie). De ce fait, le coût de cette filière de traitement est nul.

Les enlèvements sont assurés par le transporteur de la filière.

Les producteurs de piles ont obligation de traiter leur produit en fin de vie. COREPILE en assure la charge. Une convention a été signée courant 2005, entre UNIVALOM et cet organisme, pour la prise en charge de ce déchet. Cette filière est gratuite pour le syndicat.

Les filières de traitement :

- **les huiles alimentaires** collectées sont valorisées en biocarburant,
- **les pneus** sont triés en 3 catégories : les pneus à rechaper, réutilisables et ceux à valoriser en granulés de caoutchouc,
- **les piles** sont traitées soit par un procédé d'hydrométallurgie (séparation des éléments organiques et métalliques, puis broyage) soit par un procédé de pyro-métallurgie (fusion-séparation après tri). Les matières obtenues après transformation peuvent être réutilisées dans l'industrie des piles, par exemple.

Annexe 25

Evacuation en Régie

Evolution de 2009 à 2013

CUMUL	Balayage		Verre		Déchets verts		Encombrants		Gravats propres		Cartons		Pneus		EMR		OMR		Tonnage TOTAL transporté	NB de transports
	tonnes	Nb	tonnes	Nb	tonnes	Nb	tonnes	Nb	tonnes	Nb	tonnes	Nb	tonnes	Nb	tonnes	Nb	tonnes	Nb		
2009	1 076	144	131	15	394	80	2 418	649	6 641	594	1	2	5	3					12 455	1 677
2010	1 125	207	122	16	205	46	5 227	1 353	8 540	796	0	0	12	3					15 276	2 425
2011	1 362	221	168	18	1 203	317	634	210	9 644	913	12	27	66	32					13 090	1 738
2012	1 079	160	148	17	2 605	556	27	16	9 499	886	31	33	59	32					13 448	1 700
2013	868	109	200	30	3 312	602	236	62	8 326	807	7	21	71	44	17	5	278	21	13 316	1 701
Tonnes/rotation 2013	8		7		6		4		10		0,34		2		3		13			

Simulation du coût des transports effectués par la régie avec le coût des prestations privées

Simulation en prestation privée	Balayage	Verre	Déchets verts	Encombrants	Gravats propres	Cartons	Pneus	EMR	OMR	NB de transports
Nombre évacuations	109	30	602	62	807	21	44	3	9	1 687
PU HT moyen basé sur les prix en vigueur	137	122	154	123	145	238	112	494	395	TOTAL estimé
Coût simulé	14 933 €	3 660 €	92 708 €	7 626 €	117 015 €	4 998 €	4 928 €	1 235 €	3 654 €	250 757 €

Annexe 26

Bilan financier des flux des déchets en 2013

MATRICE SIMPLIFIEE D'EXPRESSION DES COUTS

	OMR	EMR, JMR, Verre	Déchets verts	Déchets de bois	Gravats	Encombrants	Ferrailles	Autres filières
TONNAGE 230 427	122 512	18 481	34 680	6 495	19 011	25 200	2 394	1 654
	53,17%	8,02%	15,05%	2,82%	8,25%	10,94%	1,04%	0,72%
Fonctionnelles 1 546 718 €	822 352 €	124 052 €	232 785 €	43 599 €	127 608 €	169 150 €	16 071 €	11 101 €
Communication		3 170 €						0 €
Transit/Transport	1 103 821 €	71 905 €	505 543 €	32 886 €		76 906 €	36 050 €	0 €
Trait./Elimination	9 563 139 €	2 922 349 €	1 891 311 €	546 250 €	589 255 €	3 597 036 €		375 136 €
TOTAL CHARGES	11 489 312 €	3 121 476 €	€2 629 639 €	€622 735 €	716 863 €	3 843 092 €	52 121 €	386 236 €
Industriel	4 773 719 €	1 119 691 €					354 526 €	40 266 €
Soutien		3 178 326 €						45 795 €
Aides & subventions								0 €
TOTAL PRODUITS	4 773 719 €	4 298 018 €	0 €	0 €	0 €	0 €	354 526 €	86 061 €
€ HT/Tonne	55 €	- 64 €	76 €	96 €	38 €	153 €	- 126 €	182 €

NB : ce tableau ne tient pas compte des contributions des collectivités membres et la répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages

MATRICE SIMPLIFIEE D'EXPRESSION DES COUTS

DÉTAIL DES AUTRES FILIÈRES	Pneus	Cartons	Extincteurs	Huiles alimentaires	D.M.S.	Piles	DEEE	Bouteilles de Gaz *	Huiles de vidange	Films plastiques	Batteries
TONNAGE 230 427	77	612	590	113	185	6	615	3 222	22	23	1
	0,03%	0,27%	-	0,05%	0,08%	0,00%	0,27%	-	0,01%	0,01%	0,00%
Fonctionnelles 1 546 718 €	517 €	4 107 €		759 €	1 240 €	40 €	4 129 €		147 €	156 €	5 €
Communication											
Transit/Transport											
Trait./Elimination	12 272 €	51 314 €	8 260 €	16 390 €	211 043 €			72 574 €		3 282 €	
TOTAL CHARGES	12 789 €	55 421 €	8 260 €	17 150 €	212 283 €	40 €	4 129 €	72 574 €	147 €	3 438 €	5 €
Industriel		38 782 €								1 326 €	158 €
Soutien							45 795 €				
Aides & subventions											
TOTAL PRODUITS	0 €	38 782 €	0 €	0 €	0 €	0 €	45 795 €	0 €	0 €	1 326 €	158 €
€ HT/Tonne (ou /unité pour les bouteilles de gaz et les extincteurs)	166 €	27 €	14 €	152 €	1 149 €	7 €	- 68 €	23 €	7 €	91 €	- 203 €

* maximum du marché à 3 000 unités. Le marché arrivant à terme au 31/12/2013, les 222 unités supplémentaires n'ont pas été facturées sur 2013



+ UNIVALOM 

Syndicat Mixte Pour La Valorisation des Déchets Ménagers
UNIVALOM - UVE - route de Grasse - CS 50063 - 06 602 ANTIBES
Tél : 04 93 65 48 07 - Fax : 04 93 95 81 78
www.univalom.fr - contact@univalom.fr

